



### La Vallée (3ème partie).



Une nouvelle famille s'installe dans ces temps-là, à la Vallée : les Poupin.

← Le Vieux Pont vers 1900

Dès 1841, P. Honoré Gaschet, a acheté la « *Borderie de la Vallée* » n° 194, située à gauche juste après le pont en allant vers le bourg. En 1845, il fait faire des travaux. La maison est considérée « *Construction nouvelle* » et est imposée 21 francs or. Il la loue ; mais à son décès, puisqu'il n'a pas d'enfant, elle passe dans les mains de Françoise Gaschet, sa nièce qui a épousé Louis

Poupin [ voir bull. 39 Deux Eaux ]. Deux des enfants de ce couple vont alors s'installer dans cette borderie : Pierre [ qui a à son service Marie Gauthier, 63 ans, sa servante en 1869 ] et Valentin, y vivent avec leur mère Françoise Gaschet qui y décèdera en 1876. •

Le 23 avril 1869, Pierre avait racheté une pièce de terre à Jean Normand dit « *Normu* » propriétaire, demeurant à la Cure de Mervent. La dite vente est faite aux conditions suivantes :

« *Le dit sieur Normand vend cède et abandonne au dit sieur Poupin qui accepte une pièce de terre dite L'Ouche Veneau située à la Vallée Commune de Mervent contenant 5 ares 80 centiares touchant du nord au chemin de Mervent à Foussais [ le n° 2 ] et de toutes autres parts à la famille Poupin. La dite pièce est*

*Fait Double sous leur Sceau  
à Mervent le vingt trois  
Avril Mil huit cent soixante  
neuf*

*J. Normand P. Poupin*

*désignée au plan cadastral sous les n°s 328 section B. La dite vente est faite pour et moyennant la somme de deux cent cinquante francs que le dit sieur Poupin promet de donner au dit sieur Normand ou ses ayant droit lors de son entrée en jouissance fixée au 29 septembre prochain le tout sans intérêts jusqu'à la dite époque. Fait en double . . . ».*

← Signatures de Poupin et de « Normu »

Entre temps le dit sieur Normand décède le 10 juin [ âgé de 73 ans ] C'est sa veuve qui prend acte de la

somme payée et qui signe :

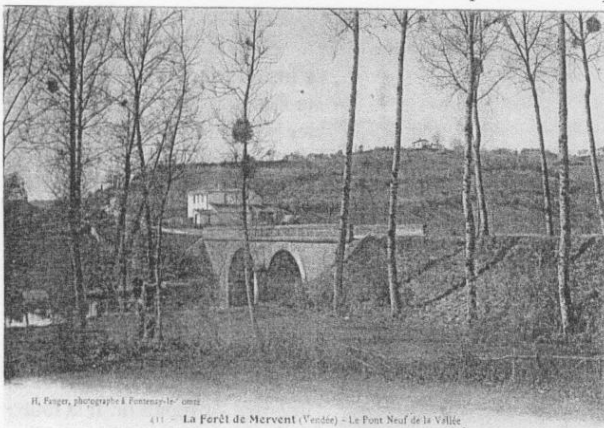
« Je soussigné Anne Neau Vve Normand Jean reconnais avoir reçu de Mr Pierre Poupin la somme de 250 francs pour paiement de l'acquisition désignée ci-contre. Mervent 3 octobre 1869 ».

Signature de Anne Neau →

Dans ces moments-là, un afflux de population ouvrière se produit dans le hameau du « Village des Vallées ». Une importante main-d'œuvre est requise pour la construction de la nouvelle route [ D 99 ] et du nouveau pont « Pont Neuf de la Vallée » et qui ne sera vraiment réalisés que vers 1865. On fait appel à différents métiers : carriers, routiers . . . Ainsi, le 28 février 1868 est née dans le hameau de la Vallée « Louise, fille de Adolphe Jaffret, carrier routier en ce moment à Mervent et de Anne Briaud dit Jaffret ».

Le projet de la construction du pont date de 1844 mais est mis seulement à exécution à cette période [ voir bull. n° 40 Prévèreau ]. Pendant ce laps de temps, beaucoup de pourparlers seront faits et des mesures seront prises concernant le seul chemin existant de Mervent à Foussais passant par le vieux pont vers la Logette [ chemin n° 2, aujourd'hui Chemin des Tartres ] ainsi que le montrent les écrits suivants extraits des Délibérations du Conseil Municipal de la commune.

Déjà le 9 août 1857, le : « Conseil Municipal demande que le chemin de Mervent à Foussais [ n° 2 qui



enjambe le vieux pont ] entre le bourg et la Logette soit réparé d'urgence. Il vote [ également ce même jour ] une somme de 600 Francs or qui sera employée à titre d'atelier de charité pour créer pendant la mauvaise saison des travaux aux ouvriers nécessiteux de la commune ».

← le Pont Neuf, au fond l'Hôtel Clochard

Quelques années plus tard encore le 17 juin 1860, le « Conseil Municipal demande l'autorisation de continuer les travaux du chemin n° 2 de Foussais à Mervent - fonds provenant de la prestation restant disponible ».

Pierre Jourdain, alors maire de la commune [ de 1858 à 1865 puis de 1871 à 1879

] et demeurant dans un hameau éloigné du bourg [ Grande Perrure ] et peu accessible, est concerné par l'amélioration de ce passage de la Vallée. Lors d'un conseil le 23 décembre 1860, « Monsieur le Maire expose à son conseil que le chemin vicinal de Mervent à Foussais [ partie comprise entre le bourg de Mervent et la route n° 65 ] est actuellement tellement dégradé qu'il est impossible aux nombreux voituriers - qui ont continuellement besoin de passer sur cette route - d'en sortir, pour peu que les charrettes soient chargées. Le maire demande donc la réparation du chemin et l'autorisation au Préfet de faire exécuter les travaux avec les prestations dont dispose la commune sur cette portion de chemin ». Il y a donc urgence comme on le voit mais les fonds manquent pour l'exécution totale des travaux. Le temps passe. Le maire a changé. C'est Maurice Mesdeau, brigadier forestier [ ingénieur ] demeurant alors au Clos, qui est élu par le Préfet.

Le 31 août 1862 : « le Maire doit répondre au Préfet et voter des fonds extraordinaires pour que la commune puisse être admise à la répartition de la somme accordée par l'État pour la construction du chemin

[ n° 2 ] de Mervent à Foussais. Les Conseillers Municipaux sont d'avis que la commune de Mervent, qui est très pauvre, dépourvue de tout revenu, ne peut, pour prendre part aux subsides de l'État, s'imposer ----- lè plan borderie n° 194, nouvelle Rte n° 99 → ----- extraordinairement pour créer des ressources applicables sur un chemin qui sera inutile pour cette



*Je soussigné, Pierre Poupin, carrier routier, reconnais avoir reçu de Madame Anne Neau la somme de deux cent cinquante francs pour paiement de l'acquisition désignée ci-contre.*  
Mervent le 3 Octobre 1869

*ANNE Neau*

commune aussitôt que le chemin n° 99 [ nouvelle route appelée aujourd'hui route de la Vallée ], passant par les Vallées et tendant à joindre les Ouillères, sera construit. Le Conseil Municipal et les plus imposés [ qui ont droit à la parole sans être élus ] ----

au fond le chemin des Tartres →

---- observent qu'ils voteraient volontiers quelques ressources malgré la grande détresse de la commune si ce chemin n° 99, au lieu de passer par les Vallées et de joindre les Ouillères, suivait, après être sorti du bourg de Mervent à l'entrée de la Forêt Domaniale de Vouvant, les coteaux longeant le chemin déjà existant et tendant à joindre La Logette [ partie appelée chemin des Tartres ] où il se souderait au chemin n° 27 ».

Mais cette portion est très pentue, très accidentée.

Le 27 août 1865, Mr Mesdeau est toujours maire. En conseil 250 francs de crédits sont votés pour réparation du chemin de Mervent à la Logette [ chemin des Tartres ].

← Membres présents du Conseil Municipal

Une assemblée « Séance de Mai » est tenue :

« le 3 juin 1867 sur l'heure de midi. Le Conseil Municipal de la commune de Mervent assisté des plus forts imposés, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Maurice Mesdeau, maire, pour la tenue de la session annuelle ordinaire de Mai . . . Le Maire expose à l'assemblée que le chemin rural de Mervent à Foussais [ dont la ], partie comprise entre la Vallée ( sic ) et la Logette au chemin n° 65 [ chemin des Tartres ] est dans un état complet de dégradation et que si des réparations importantes n'y sont faites immédiatement, l'hiver prochain il sera peut-être impossible de circuler sur cette voie, la seule qui traverse le bourg et la plus utile à la population de la commune de Mervent et [ Mr le Maire ] propose d'allouer pour réparation de ce

chemin une somme de 500 francs ».

Enfin le 28 janvier 1869 [ le maire était alors Pierre Barthon demeurant à la Vallée et plus particulièrement intéressé par le projet ], lors du Conseil Municipal des « crédits de 200 francs sont votés pour la réparation du chemin rural de la Vallée à la Logette [ seulement le chemin des Tartres ]. Les travaux ont été confiés aux sieurs Poiraud [ Alfred, garde cantonnier demeurant au Clos ] et à Busson [ maçon au bourg ] ».

Et lors de la séance du 14 février 1869 : « le maire expose que le Conseil Municipal dans sa session de mai dernier avait compris aux chapitres additionnels au budget 1868 un crédit de 200 francs pour la réparation du chemin rural de la Vallée à la Logette que l'expression de ce chapitre additionnel adressé à la mairie de Mervent portant cette somme de 200 francs dans la colonne des crédits alloués par Mr le Préfet, les travaux de réparations dont il s'agit ont été confiés aux sieurs Poiraud et Busson, et ont été exécutés mais que le Receveur municipal a refusé le paiement pour le motif que le crédit de 200 francs n'existait pas sur l'expédition des chapitres additionnels qui leur avaient été remis pas plus que celle de la Sous-Préfecture ».

nouvelle Route n° 99 et le Pont Neuf →

Que s'est-il passé ? La commune a honoré sa dette néanmoins.



*Présents : M. P. Barthon  
P. Poiraud, P. Houlon  
J. P. Poiraud, J. Poiraud  
J. Poiraud, L. Poiraud, J. Poiraud  
Ch. Poiraud, J. Poiraud  
M. Houlon*





**Bail d'une pièce de terre à la Vallée →**

En tous cas en 1869, la « route neuve » semble utilisable comme le prouve l'acte suivant :

« Entre nous soussignés

Pierre Poupin propriétaire à la Vallée commune de Mervent d'une part et François Clochard aubergiste demeurant à la Vallée d'autre pat. A été convenu ce qui suit. Savoir. Moi, Poupin, afferme par ses présentes au Sieur Clochard qui accepte pour 5 années entières et consécutives qui ont commencées à courir le 29 septembre dernier 1869, et pour finir à pareille époque 1874 une pièce de terre située entre le village de la Vallée et le bourg de Mervent et se trouvant au Nord de la Route Neuve, touchant du levant à Chabot, du midi à Bouillaud, à Mr Mesdeau et d'autre part à la famille Normand, le dit sieur Clochard déclare connaître la dite pièce de terre et sen contente ( sic ) sans plus ample désignation. La dite ferme est faite aux closes et conditions suivantes. 1° le premier jouira et en bon et soigneux père de famille sans commettre ni souffrir qu'il soit commis aucune dégradation ni usurpation quelconque sous peine d'en demeurer responsable. 2° Il ne pourra sous affermer sans le consentement du bailleur. 3° Les impôts sont à la charge du Sieur Poupin. 4° Le premier prend la pièce de terre dans l'état ou elle se trouve, mais il devra la clore et la fermer le long de la route et la laisser en bon état de fermeture à sa sortie le tout à ses frais. Il laissera faire l'échange avec le sieur Bouillaud s'il y a lieu pendant le cour du bail et sans indemnité . . . 5° Il cultivera encemencera ( sic ) fumera la dite pièce de terre pendant le cour du bail. 6° La dite ferme est faite moyennant un prix de ferme de 12 francs par an et une journée d'homme que le preneur paiera au bailleur le 29 septembre de chaque année pour faire le premier paiement le 29 septembre 1870 et ainsi continuer d'année en année. Fait et signé double à Mervent le premier janvier 1870 ».



*Entre nous soussignés Pierre Poupin propriétaire à la Vallée commune de Mervent d'une part, et François Clochard aubergiste demeurant à la Vallée d'autre part. A été convenu ce qui suit. Savoir. Moi, Poupin, afferme par ses présentes au Sieur Clochard qui accepte pour cinq années entières et consécutives qui ont commencées à courir le 29 septembre dernier 1869, et pour finir à pareille époque 1874 une pièce de terre située entre le village de la Vallée et le bourg de Mervent et se trouvant au Nord de la Route Neuve, touchant du levant à Chabot, du midi à Bouillaud, à Mr Mesdeau et d'autre part à la famille Normand, le dit sieur Clochard déclare connaître la dite pièce de terre et sen contente ( sic ) sans plus ample désignation. La dite ferme est faite aux closes et conditions suivantes. 1° le premier jouira et en bon et soigneux père de famille sans commettre ni souffrir qu'il soit commis aucune dégradation ni usurpation quelconque sous peine d'en demeurer responsable. 2° Il ne pourra sous affermer sans le consentement du bailleur. 3° Les impôts sont à la charge du Sieur Poupin. 4° Le premier prend la pièce de terre dans l'état ou elle se trouve, mais il devra la clore et la fermer le long de la route et la laisser en bon état de fermeture à sa sortie le tout à ses frais. Il laissera faire l'échange avec le sieur Bouillaud s'il y a lieu pendant le cour du bail et sans indemnité . . . 5° Il cultivera encemencera ( sic ) fumera la dite pièce de terre pendant le cour du bail. 6° La dite ferme est faite moyennant un prix de ferme de 12 francs par an et une journée d'homme que le preneur paiera au bailleur le 29 septembre de chaque année pour faire le premier paiement le 29 septembre 1870 et ainsi continuer d'année en année. Fait et signé double à Mervent le premier janvier 1870 ».*

*Pierre Poupin.*

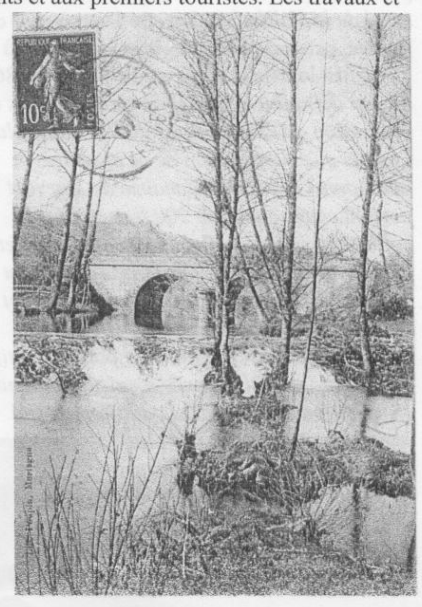
*Marie Dieumegard  
femme Clochard*

← Signature de la « Mère Kiochette »  
On peut penser que François Clochard ne sait pas signer puisque c'est « Marie Dieumegard femme

Clochard » surnommée la « Mère Kiochette » qui signe ce bail. François Clochard fait partie des nouveaux venus à la Vallée.

La construction de la nouvelle route et surtout celle du « Pont Neuf », qui permet d'enjamber la rivière Mère, offrent une circulation plus facile aux voituriers commerçants et aux premiers touristes. Les travaux et aménagements des rampes vont durer plusieurs années.

En séance du 14 septembre 1873, le maire est Pierre Jourdain, les élus abordent la question des rampes : « La séance ouverte, Mr le Président met sous les yeux du Conseil un dossier relatif à deux rampes d'accès du chemin des Tartres et du chemin du Prévaireud à la route n° 99 [ dite ] de Pouillé à Mervent ]. Le Conseil après en avoir pris connaissance demeure d'avis que les dites rampes soient établies sur les propriétés des Sieurs Barton et Normand sur le tracé . . . ? du Plan dressé par Mr l'Agent voyer, d'autant plus que les propriétaires sus nommés consentent volontiers à céder à la commune de Mervent le terrain nécessaire à cet effet, savoir : Mr Barthon dix centiares estimés à trente francs - - ci 30, les frères et sœurs Normand [ parmi ceux-ci Charles Normand qui fait partie du Conseil ] soixante centiares en deux pièces estimées ensemble quatre vingt francs - - ci 80. En conséquence le Conseil municipal prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser la commune à faire cette acquisition et de déléguer Mr le Maire pour passer les actes à cet effet avec les propriétaires sus nommés ».



le Pont Neuf de la Vallée →



*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Et ont signé au registre*

*Jourdain Couton  
Charron Poupin  
Louis Royer*

*Pierre moulinneuf  
Mouilly  
F. Chassé*

← Signatures des élus 11 juillet 1880

Le 21 juin 1874, Pierre Jourdain, de nouveau maire, est personnellement intéressé par la réfection du « chemin de Mervent à Foussais ». Il lui permettrait sans doute d'atteindre plus

rapidement sa demeure et ses terres situées à la Grande Perrure ce que le Conseil municipal reconnaît : « La commune possède un autre chemin classé dont celui de Mervent à Foussais qui prend naissance à la Vallée et se termine à La Logette sur le chemin de grande communication n° 65. Mais cette voie est située sur un terrain très accidenté, sa construction donnerait lieu à des dépenses considérables puisqu'elle ne s'éloigne que de 300 mètres en moyenne du chemin de grande communication n° 99. Par délibération du 10 juin 1872, le Conseil municipal avait demandé comme vicinal ordinaire le classement du chemin de Mervent à Saint-Hilaire-des-Loges partant du chemin n° 65 et se terminant au pont d'Ecoutard. Le projet a été rédigé et soumis à une enquête . . . » etc. . .

La conclusion sera simple. Rien ne sera fait et ces deux chemins n'auront aucune des réfections nécessaires demandées par Pierre Jourdain. Il est vrai que la commune a d'autres soucis en matière de chemin.

La route n° 99 qui dessert la Vallée est très utilisée, elle est en état mais le chemin vicinal qui traverse le bourg et qui en permet un accès plus direct en passant par le chemin des Statues, débouchant à la Vallée, est en très mauvais état. Il aurait besoin de travaux.

Hors une occasion se présente à nos élus. En vertu d'une autorisation du 8 juin 1880, par le Préfet, une réunion est tenue au lieu ordinaire des séances en présence du maire J. François Chéssé et de ses adjoints : M.M. Alfred Charron [ de la Vallée ], Pierre Moulinneuf [ Chopinière ], Louis Couton [ les Loges ], Louis Royer [ Jamonnière ], Pierre Jourdain [ Gde Perrure ], Félix Grassin [ Bodinière ], Joseph Nouzille [ Peu du Nay ], Pierre Poupin [ Vallée ].

Délibération pour le classement du chemin du bourg, partie de la Chapelle à la Vallée, 17 juillet 1880 : « Monsieur le Maire après avoir mis sous les yeux des conseillers présents la lettre ci-dessus mentionnée qui par la loi du 12 mars 1880 adoptée par le Sénat et la Chambre des Députés, laquelle loi destine la somme de quatre vingt millions de francs aux Départements et aux communes pour l'achèvement de leur vicinalité, Les membres présents à l'assemblée, considérant que la commune n'a point de chemin classé à achevé mais que le chemin qui traverse le bourg de Mervent partant de la route n° 99 au lieu-dit la Chapelle pour rejoindre cette même route au lieu-dit la Vallée, d'une longueur de sept cents mètres et dans un très mauvais état, demandent que ce chemin soit classé sous le n° 4, afin que la commune puisse participer aux avantages que l'État accorde pour la confection des chemins vicinaux ».

Signatures des plus imposés et des élus →

Ce chemin passant par le bourg sera classé lors de la séance du 24 juillet 1881  
« Ont signé : [ les ] Plus fort imposés : Pierre Poupin, Hippolyte Gautrin [ propriétaire du château de la Citardière et beau-père d'Alfred Charron ], Jean Parpaillon, Charles Poupin [ des Deux Eaux ] et les Conseillers municipaux : Louis Goupil [ Jamonnière ], F. Grassin, J. Nouzille, A. Charron, P. Moulinneuf, François Roturier, Boutin Baptiste et le maire J. François Chéssé ».

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Et ont signé :*

*Plus fort imposés :*

*P. Poupin Gautrin  
Parpaillon pour  
C. Poupin*

*Conseillers municipaux :*

*L. Goupil  
Mouilly  
F. Charron  
Nouzille  
P. Moulinneuf  
F. Chassé*

Par délibération en séance du 16 mai 1882, une somme de 500 francs a été votée pour le « chemin du bourg à la Vallée ».

Ce n'est pas pour autant que le chemin est classé et réparé. Il y a même des dissensions à ce sujet au sein du Conseil. En séance du 6 août 1882, les faits sont exposés :

« Mr le Président expose aux membres présents que le but de la réunion est de délibérer sur l'enquête relative au projet de classement des chemins de Saint-Hilaire-des-Loges à Mervent, de la Chapelle à la Vallée, passant par le bourg [ et de celui du Pont-Barrot au Nay traité le même jour ]. Le Conseil après avoir délibéré, décide à la majorité des voix de huit, et que deux se sont abstenus, que le chemin de la Chapelle à la Vallée [ et du Pont-Barrot ] doivent se faire les premiers, en conséquence le Conseil prie l'Administration



*Je refuse la délibération actuelle je maintiens l'avis de  
l'enquête attendu que la délibération du trente  
n'a pas eu lieu étant huit membres présents  
B. Jourdain P. Barthon Mairie avis*

supérieure de vouloir bien  
prendre la dite délibération en  
considération ».

← Signature : Jourdain et Barton

Deux conseillers ne sont  
pas d'accord : Pierre Jourdain  
[ ancien maire ] et Pierre Barthon

[ ancien maire aussi ], lequel annote « *mairie avis* » ( sic ). On comprendra à la lecture de l'annotation de Pierre Jourdain [ ci-dessus ] que les conseillers sont loin d'être en parfait accord :

« Je refuse la délibération actuelle, je mentien ( sic ) l'avis de l'enquête attendu que la délibération du trente n'a pas eu lieu, étant huit membres présents ». Pierre Barthon n'est plus dans sa propriété de la Vallée dont il a fait donation [ 1880 ] à son fils Hyppolite qui la loue.

Mais voici que quelques temps plus tard, c'est un autre résident de la Vallée qui a des différends avec la commune. Les faits sont énoncés par les membres du Conseil en séance du 25 février 1883 :

« Mr le Président expose qu'il convient de demander à l'administration supérieure l'autorisation de poursuivre Mr Charron [ Alfred, membre du Conseil ] qui empiète sur un chemin appartenant à la commune de Mervent et situé à la Vallée, de la dite commune. Le Conseil après en avoir délibéré, décide par sept voix contre trois et un bulletin nul, qu'il y a lieu d'approuver la demande de poursuites sus dite ».

Signature de Mr Charron →

Naturellement Mr Charron,  
qui est présent, refuse et le notifie en  
fin de page :

« Je refuse la Délibération  
ci-dessus comme étant propriétaire  
du chemin et qu'il y a plus de trente cinq ans qu'on paie les impôts de ce chemin et que le plan cadastral le  
donne à la propriété depuis 1844 - signé : Alfred Charron ».

*Je refuse la délibération ci-dessus comme étant le propriétaire  
et qu'il y a plus de trente ans que je paie les impôts de ce chemin  
et que le plan cadastral le donne à la propriété de moi-même  
Charron*

Cette affaire va durer. En séance du Conseil du 24 août 1884, encore, « Mr le Président expose qu'il convient de demander à l'Administration supérieure l'autorisation de poursuivre Mr Charron » etc. . . Le Conseil après en avoir délibéré décide par six voix contre cinq qu'il y a lieu d'approuver la demande de poursuite susdite. Le maire est Jean Auguste Normand dit « Normand-Neau » et Mr Charron n'est plus dans le Conseil.

Pourtant si l'on regarde le plan de 1844, le chemin du puits de la Vallée, portant le n° parcellaire n° 36 intitulé « puits et passage » appartient en indivis aux frères Normand et le n° 30 qui conduit à la halle et dit « chemin d'exploitation », leur appartient également. S'agit-il des mêmes chemins ? Pourtant lors de la séance du 10 février 1884, ce chemin porte le n° 66 et s'appelle « chemin du puits de la Vallée aux halles du même lieu », tandis qu'en séance du 29 mars 1885 ce même chemin est reconnu par les élus comme chemin communal. Mr Charron a sans doute été débouté de ses prétentions sur ce passage.

À cette même séance, il est question aussi de la passerelle du Prévaireau [ voir bull. n° 40 p. 715 ] :

« Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la passerelle du Pré Véraud est tombée et qu'il est impossible de traverser la rivière à gué. On évalue la réparation de cette passerelle à la somme de 945 francs. Les membres présents considérant que cette réparation est des plus urgente et indispensable, demandent qu'elle ait lieu le plus tôt possible et prient à cet effet Mr le Préfet de vouloir bien autoriser Mr le Maire à en poursuivre la réfection ».

le Pont et au fond le chemin des Tartres →

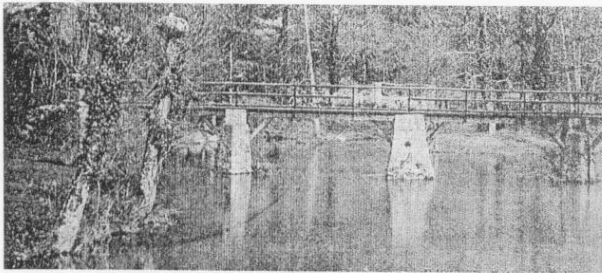
Il en sera encore question en séance du  
Conseil le 22 février 1885 :

« Mr le Président expose au Conseil  
municipal que pour continuer la route n° 5, il  
serait bon puisque la Commission  
Départementale a refusé le meilleur tracé qui  
est celui par le Pré Véraud avec pont sur la  
Mère, de faire de nouvelles études afin de  
tâcher de finir ce chemin demandé avec









insistance par tous ceux qui connaissent les lieux ».

← Passerelle du Prévèreau

Mais l'affaire du « *Chemin des Tartres* » n'est pas terminé. Le 26 février 1888, le Maire [ Jean Normand-Neau ] « expose au Conseil municipal que le Sous-Préfet a adressé un projet de classement du chemin n° 2. Le chemin n° 2 ne doit être déclassé que

dans la partie comprise entre la Vallée et le chemin de Grande Communication n° 65. Ce chemin sera conservé à la circulation comme chemin rural ». De ce fait son entretien ne peut être assuré convenablement [ aujourd'hui, il est difficilement praticable aux véhicules ]. Quant au chemin n° 5 de Mervent à St-Hilaire-des-Loges, il ne sera jamais réalisé. Du pont d'Ecotard au carrefour de la Guière, il rejoindra le village de St-Thomas. [ Aujourd'hui et depuis la construction du barrage, cet ancien chemin, appelé de St-Hilaire-des-Loges à Mervent [ n° 5 ], se prolonge par la route touristique jusqu'à la Vallée ]. C'est après cette date seulement [ 1888 ] que, faute d'avoir un pont neuf, une passerelle est construite pour remplacer la planche du moulin de Prévèreau endommagée. Ces différentes délibérations montrent à quel point la voirie avait d'importance. C'était une énorme responsabilité et une grosse dépense pour les communes qui y employaient la majorité de leur budget.

Revenons sur les habitants de la Vallée.

Recensement de 1891 : 31 personnes vivent à la Vallée où le moulin ne tourne plus [ déjà depuis presque 20 ans ].

NOMBRE D'ORDRE de la déclaration				DECLARATION du 15 octobre 1891.			
3				M. (1) Charron Alfred			
demeurant à Mervent				(par son mandataire, M. (2) dem' à )			
déclare avoir fait entreprendre le 15 oct 1891				des travaux de construction			
sur la parcelle désignée ci-après (1) :							
N°	NUMERO du plan.	LIEU DE LA PARCELLE et numéro.	NATURE DES BÂTIMENTS objet des travaux (2).	Signature du déclarant ou de son mandataire :			
1	2	3	4	A. Charron			
D	28	Vallée	maison d'habitation				

← Déclaration de « addition de C. N. »

Pierre Poupin, 50 ans, propriétaire, Marie Gauthier 63 ans toujours sa servante.

Alfred Charron, 38 ans, Joséphine Gautrin son épouse, Marcellin 8 ans et Augustine Rauturier 22 ans servante.

Au 15 octobre 1892, Mr Charron, qui était dit « marchand de bois », est dit maintenant « patron carrier ». Il exploite les carrières de la Jamonnière. À la même date, il déclare une « addition de Construction » sur la partie 185 [ D 28 en 1844 ] de sa propriété « Maison de la Vallée de l'île ». On accède à cette belle propriété, « Maison de Maître », par une large entrée encadrée de piliers de pierres de tailles sculptées. La maison a une

allure avec sa toiture en « patte d'oie », sa masse imposante, ses grandes fenêtres et son jardin d'agrément, situé au-delà du puits et composé de trois magnifiques parterres entourés de bordures de buis. Il fait aussi cette même année la déclaration de démolition du « moulin de la Vallée de l'île » [ répertorié D 23 en 1844 ] puis de l'autre « Moulin des îlots » [ D 22 ] en 1896.

Louis Garçonnet, fils qui est scieur de long, a remplacé ses parents [ Jean, décédé en 1879 dans la maison de son fils à la Vallée, et Jeanne Blanchard décédée en 1873 ]. Louis et son épouse Mélanie Sagot [ qu'il avait épousé le lundi 10 mai 1869 ] ont avec eux les parents de cette dernière : François Sagot, bûcheron [ lequel était mort à la Vallée en 1883 ; lors de ce décès Louis et Mélanie avaient encore avec eux leur fille Léa âgée de 18 ans ] et son épouse Françoise Geffard.

Vivent également ici : Jean Paul Garçonnet [ frère de Louis ] et son épouse Marie Briffaud, ainsi que le père de celle-ci Louis Briffaud garde champêtre qui décèdera à la Vallée [ en 1874 ], et une de ses sœurs Louise Briffaud et son époux Emmanuel Suaudeau ainsi que leur fille Marthe âgée de 3 ans.

← Mariage religieux de Louis Garçonnet

Constant Garçonnet, [ autre frère de Louis ] et sa femme Marie Bertrand [ fille de Pierre et Marie Busson qui était « bordière à la Vallée » lors de son décès en 1855 ].

Marie Garçonnet [ sœur de Louis ] et son époux François Robin. Quelques années plus tard, Louis qui n'a que 58 ans

Garçonnet  
Sagot

Le mariage de Louis Garçonnet avec Marie Bertrand a été célébré le 15 octobre 1892 à la Vallée. Les témoins sont : Jean Garçonnet, père de Louis, et Marie Briffaud, mère de Marie. Le mariage a été célébré par le curé de la Vallée, M. [ nom ] et assisté de M. [ nom ] et M. [ nom ].





succèdera à son père à l'Hôtel Clochard ; Jean Augustin, qui se marie en 1869 avec Marie Fromaget : un enfant leur est né « hors mariage » ; Marie Louise, qui épousera plus tard René Guillemet. Lorsque Jean Augustin a fini sa période militaire, il revient et s'installe avec sa famille ; puis est né à la Vallée Augustin, [ 1844 ], qui sera carrier ; Jacques, sera voiturier à Bourneau ; Marie, domestique, épouse René Hérignon.

Louise Delhumeau, leur mère, décède prématurément [ âgée seulement de 48 ans ] à la Vallée en 1858.

Beau militaire au Moulinneuf →

La modeste auberge prend de plus en plus d'essor et devient l'« Hôtel Clochard ». Il est très fréquenté surtout le dimanche par les soldats cantonnés à la caserne Du Chaffault de Fontenay qui est un important centre de mobilisation. Cela donne du travail à tous mais surtout aux femmes de la maison et aux jeunes filles du hameau.

Après le décès de son père Alexis dit « Kiochet », c'est François Clochard, le fils « Kiochet », qui fait tourner l'affaire. Il est également carrier de métier comme presque tous les gars de la famille. Avant de s'installer définitivement à la Vallée, François « Kiochet » demeurait [ 1866 ] dans le « château de ce bourg » avec sa belle famille. Il avait épousé Marie Dieumegard qui est déjà aubergiste [ la mère de celle-ci Jeanne Brochard et, Jeanne la sœur de Marie, sont aussi dites cabaretières ainsi que François Dieumegard leur oncle et deux filles de celui-ci : Célestine et Anastasie ].

Le couple François Clochard et sa femme Marie dite la « Mère Kiochette » a eu sept enfants qui vont presque tous naître à la Vallée :

Marie Louise Ernestine [ née 1864 peu de mois après le mariage de ses parents ], Rosalie Fleurestine Eugénie dite plus tard « Génie » [ 1866 ] ; Gustave [ 1868 ] ; Alfred dit « la Gonse » [ 1872 ] ; François Eugène dit « la Piume » [ 1875 ] ; Narcisse [ 1879 ] et un petit dernier François Benjamin [ 1883 ]. Marie Dieumgard a alors quarante trois ans.

Dans la maison familiale vit aussi avec « Piumet », comme on l'a vu plus haut, son frère Jean Augustin aussi carrier. Ce dernier veut épouser Françoise Fromaget qui a eu un enfant de lui. Mais comme il est soldat, il lui faut une autorisation de mariage obtenue auprès du Général et Commandant qui « autorise le sieur Clochard Jean Augustin, matelot au 9ème de Toulon inscrit n° de classe 1862 résidant à Mervent à contracter mariage. Fait à Nantes le 23 juin 1869 Général Grandchamp ». Jean Augustin, après ses classes, revient et travaille avec son frère. Il est dit alors « aubergiste à la Vallée ». Il y demeurera jusqu'en 1887 puis il s'installe aubergiste aux Essarts où décèdera d'ailleurs son épouse en 1912.

Cet établissement hôtelier prend lui aussi un essor considérable surtout depuis l'affluence récente des pèlerins qui viennent en train à la Grotte de Pierre Brune [ voir bull. n° 15 27 28 29 ].

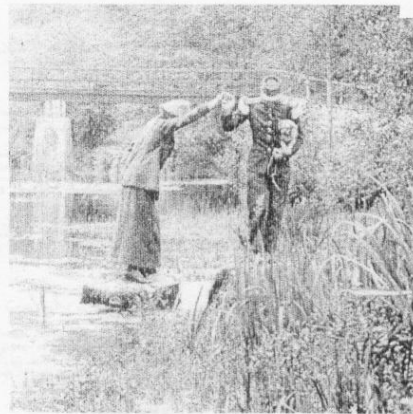
À la Vallée, ce sont surtout les femmes de la maison qui font tourner l'affaire : Louise, la mère de François, puis sa femme Marie Dieumgard dite « la mère Kiochette », ainsi que ses sœurs : Marie Louise et Eugénie qui attirent plus tard la gente masculine : Eugénie, surtout, qui fait beaucoup parler d'elle.

Les premiers touristes affluent et surtout les militaires. Mais voici que Marie Louise, qui a 23 ans, se trouve être enceinte d'un militaire de passage à Fontenay, Maurice Camille Chauvelle 33 ans, adjudant au deuxième zouave à Oran [ Algérie ] et qui l'a courtisée depuis quelques temps.

← Le Pont Neuf vers 1910

Doit-il repartir pour les lointaines contrées de l'Algérie ?

En tous cas le 16 avril 1888, le soldat « Chauvelle Camille et Clochard Marie Louise domiciliée à Mervent lesquels ont déclaré qu'ils se reconnaissent dès à présent les père et mère d'un enfant dont la demoiselle



Edit. Guiller, Fontenay-le-Comte  
Peret de Mervent - Chaussée et Pont des Vallées

*Reconnaitance d'un enfant naturel fait par le père et la mère avant la naissance*  
 NAISSANCE d

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le *sept* du mois de *novembre* sur les *sept* heures du *soir* par devant nous *notaire Jean* maire et officier de l'état civil de la commune de *Mervent* canton de *Saint-Jean* arrondissement de la Vendée département de la Vendée *Georges Clochard* âgé de *soixante* ans, profession de *propriétaire* demeurant à *Mervent* *Marie Louise Fleurestine* âgée de *vingt* ans, profession de *institutrice* demeurant à *Mervent* ont déclaré par écrit que le *sept* du mois de *novembre* l'an *sept* de la République ils ont reconnu pour leur enfant naturel *Marie Louise Fleurestine* âgée de *vingt* ans, profession de *institutrice* demeurant à *Mervent* fille de *Georges Clochard* père et de *Marie Louise Fleurestine* mère, tous deux reconnus par eux, et ont déclaré que l'enfant est le fruit de leur union libre et volontaire, et qu'ils ont fait de présent acte, sans fraude, et après lecture faite de présent acte, sans fraude, et après lecture faite de présent acte, sans fraude.

Les dites déclarations et présentations faites en présence de *Notaire Jean* âgé de *soixante* ans, profession de *notaire* demeurant à *Mervent* qui a dit être son père et de *Georges* âgé de *soixante* ans, profession de *propriétaire* demeurant à *Mervent* et de *Marie Louise* âgée de *vingt* ans, profession de *institutrice* demeurant à *Mervent* et après lecture faite de présent acte, sans fraude, et après lecture faite de présent acte, sans fraude.

*Georges Clochard* *Marie Louise Fleurestine* *Notaire Jean* *Georges* *Marie Louise*

**Clochard Marie Louise Fleurestine s'est déclarée enceinte.**

← Acte de reconnaissance de **Maurice Chauvelle**

Le vingt du même mois, Marie Louise Clochard accouche. C'est son père François « *Kiochet* », dit « *ami du père* » ( sic ), qui en fait la déclaration ainsi que Georges Bonneau instituteur à Mervent, dit « *aussi ami du père* », et qui sont témoins. Hélas, trois mois plus tard l'enfant décède.

Marie Louise Clochard n'a pas épousé le père de cet enfant puisque quelques années plus tard, au mariage de son frère Alfred dit « *la Gonse* », est présent Jean Tramonteil cocher à Bordeaux époux de Marie Louise Fleurestine.

Sont-elles donc si jolies les filles « *Kiochette* » ? En tous cas les mauvaises langues disent qu'elles s'occupent « très aimablement » des Messieurs de passage, des chasseurs mondains de Fontenay et des alentours qui viennent à Mervent pour sa forêt alors fort giboyeuse. Ils descendent pour passer la nuit dans les auberges du bourg. Le soir venu, ils sonnent du cor.



Les uns sont au bourg chez la « *Belle Rosalie* » [ voir bull. 23 ], les autres à la *Vallée* et dans le crépuscule tombant les cors se répendent et résonnent dans toute la vallée.

La « *Belle Rosalie* » est réputée pour sa beauté et ses charmes généreux à tel point que les poètes de l'époque les ont chantés : « *Qui n'a pas connu Rosalie n'a rien connu de cette époque* » ou encore :

« *Connaissez-vous la belle Rosalie . . . et son hôtel ouvert aux compagnons de la joyeuse vie* » !

Les chasseurs sonnent en forêt →

Les charmes de *Génie* étaient plus contestables mais ses connaissances « *sur la question* » et ses prestations particulières attiraient les militaires et, bien d'autres clients ! . . . qui mettaient de l'ambiance dans l'auberge de la *Vallée*. Certains disaient méchamment « *qu'elle était laide* » mais qu'elle n'était point regardante pour accueillir dans sa couche tous les hommes intéressés.

D'ailleurs elle même disait à tout venant : « *Y suis pas belle mais j'ai quelque chose de beau* » ! [ recité recueilli auprès de Henri Marquois, cultivateur au Nay, qui avait habité l'Hôtel Clochard en 1946 après sa fermeture ].



Marie Dieumegard, la « *Mère Kiochette* », qui a reçu de l'instruction puisqu'elle sait écrire et très bien signer, gère certainement parfaitement bien l'affaire et sait faire rentrer l'argent dans la chaussette

Ne disait-on pas encore que la « *Mère Kiochette faisait sécher ses Louis d'or sur le toit d'un apprentis pour pas qu'ils s'oxydent* » ( sic ) [ racontera un descendant ].

Plus tard, on dira aussi d'Eugénie qu'elle était riche : « *elle a dos Louis [ d'or ] sous son lit ! O lé les chasseurs qui y downnons* » ! Ne voyons aucune malice dans le rapport de ces récits.

← la Mère Kiochette et Génie à la Vallée

L'Hôtel Clochard, installé dans la « *Maison Neuve de la Vallée* », est une immense bâtisse, une ancienne métairie remaniée dans le style des années 1850-80. On remarque [ voir ci-après ] sa magnifique toiture en « *pattes d'oie* », sa haute cheminée et ses deux paratonnerres. Sur la façade court une vieille treille.

Devant l'hôtel, la famille Clochard presque au complet et le personnel posent souriant pour le photographe : à droite François Clochard avec sur la tête une casquette et devant lui son petit-fils Maurice dit « *Piumet* ».

À sa droite son épouse la « *Mère Kiochette* » qui porte un bonnet blanc en dentelle puis la « *Belle Génie* » les cheveux relevés en chignon et sa sœur Marie Louise.

L'Hôtel Clochard de la Vallée →

Plus à gauche, deux employés, puis un marchand ambulant qui pousse sa carriole portant la publicité : « *Planteur de Caïffa* » tandis que derrière, juché sur un tombereau et les reines en mains, on voit le patron de la « *Maison René Guillemet* ». Ce René Guillemet est marié avec Marie Louise Clochard, la nièce de « *la Piume* ».

Nous sommes en hiver. Les arbres ont perdu leurs feuilles. Devant, dans la cour, un arbre encore jeune également dénudé. C'est un marronnier, espèce rare alors et considéré comme une « essence exotique ». Il deviendra énorme et demeurera là jusqu'à la démolition de la maison lors de la création du barrage.

À l'intérieur de cette belle maison, au rez-de-chaussée, un immense couloir donne accès à deux grandes pièces principales disposées à droite et à gauche du hall d'où part un immense escalier de pierres qui dessert les nombreuses chambres. Dans la pièce de droite, en bas, trône une grande et haute cheminée ancestrale garnie de briques et d'un superbe manteau de belles pierres de taille. La disposition de l'autre grande pièce est la même [ plus tard, quand il n'y aura plus d'auberge, un autre escalier de bois sera installé dans cette grande pièce de gauche afin de desservir aussi l'étage ; la grande bâtisse formant alors deux logements ]. La famille Clochard va demeurer là jusqu'en 1920.



François Clochard, qui est carrier pour la famille Charron nouvellement installée dans la « *Maison du Moulin de la Vallée de l'île* » [ qui appartenait à *Jean Normand et autres* ], donne aussi un coup de main à l'auberge et cultive les terres attenantes .

Son fils François dit « *Piumet* », qui a épousé Marie Chaigneau, donne la main aussi à l'auberge.

← le « *Père la Piume* » et son petit-fils Maurice

Comme on l'a vu le père est surnommé « *la Piume* » et le fils « *Piumet* ». Ce surnom a une histoire qui a fait long chemin.

Le « *Père la Piume* », dans ou devant le café, coupait également les cheveux et notamment à ses fils qui étaient tous très frisés . . . Un jour où le vent emportait les cheveux coupés, quelqu'un s'écrie : « *Ha ! la piume qui s'envole* » ! Il paraît qu'après cette réflexion ce sobriquet est resté au coupeur de cheveux, à son fils et son petit-fils Maurice.

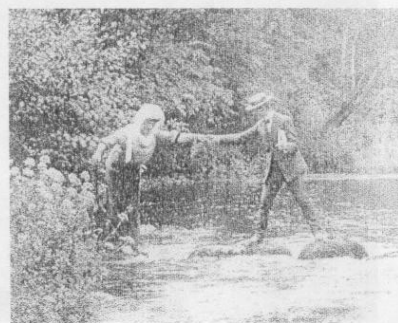
C'est une famille typique qui marque l'histoire du hameau. D'autres, ont eu sans doute aussi leurs surnoms et leurs petites histoires personnelles !

Les premiers touristes au **Moulinneuf** →

**Recensement de 1896** : 36 personnes.

Dans le hameau, **Pierre Poupin**, y est toujours avec sa servante. Il donne à ferme quelques unes de ses nombreuses propriétés et terres ainsi en 1895 :

« *Entre les soussignés, Poupin Pierre propriétaire demeurant à la Vallée commune de Mervent, d'une part ; Et Ancelin Louis et Ancelin Eugène propriétaire cultivateur demeurant ensemble à St-Thomas d'autre part. Il a été convenu ce*

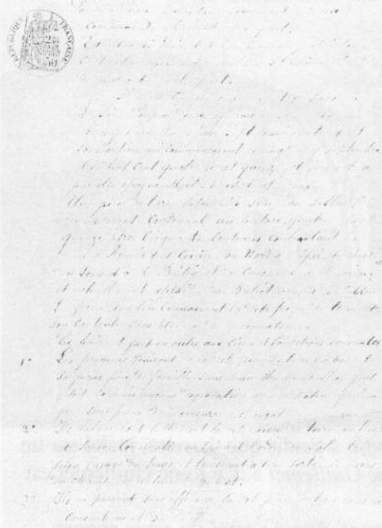


125. Forêt de Mervent. — Une halte en Forêt — Hôtel Clochard



Cell. Guiller, Focienay-le-Comte





ce qui suit : à savoir le Sieur Poupin Pierre afferme aux sieurs Ancelin frères qui acceptent pour sept années entières et consécutives qui commenceront le vingt neuf septembre mil neuf cent deux une pièce de terre labourable située au Sablon. 1° les premiers jouiront de la dite pièce de terre en bon et soigneux père de famille, sans commettre ny souffrir qu'il y soit commis aucune dégradation ny ( sic ) usurpation quelconque sous peine d'en demeurer responsable . . .

← Bail Poupin - Ancelin

2° ils laboureront, cultiveront la dite pièce de terre en temps et saison convenable en suivant l'ordre des soles établies ( sic ) selon l'usage du pays, et laisseront à leur sortie le tiers du champ en nature de guéret. 3° . . . etc. 4° ils émonderont les buissons en temps et saison convenable, les laisseront en bon état à leur sortie et soigneront de leur mieux les aubépines plantées pour la séparation du dit champ en trois parties. 5° et 6° . . . etc. 7° le bail est fait en outre moyennant un prix de ferme de cent vingt cinq francs et un charrois ( sic ) que les preneurs s'engagent à payer en la demeure du bailleur le vingt neuf

septembre de chaque années pour en faire le premier paiement le 29 septembre 1896 et ensuite continuer d'année en année jusqu'à l'expiration du bail. Fait en double à la Vallée [ signature ] Pierre Poupin Ancelin Eugène ».

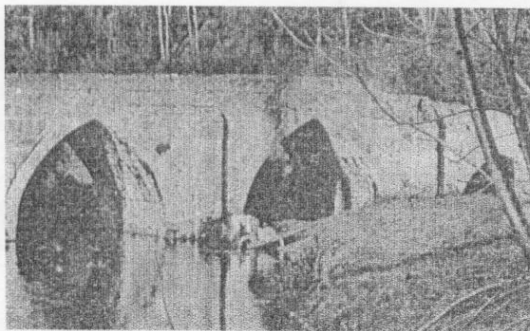
suite Bail Poupin - Ancelin →

Dans le hameau vivent toujours les mêmes familles : Clochard, Garçonnet et la famille Charron, qui a une domestique Marie Jourdain, 23 ans. Puis encore :

Normand Louis et son épouse Jeanne Dieumegard ; le cousin de cette dernière, Pierre Roy, nouveau venu dans le hameau, a 40 ans, est bûcheron, avec lui son épouse Marie Gobin, 34 ans et leurs quatre enfants. François Massé, 26 ans, bûcheron, dont la famille est à Doreau, Victorine Morin son épouse et Berthe leur fille.

Eugène Malvaud, un nouveau venu, 45 ans journalier, son épouse Augustine Gendronneau 32 ans et leurs enfants : Léon 10 ans, Eugène 8 ans et Constantine 3 ans. Louis Blanchard, 44 ans bûcheron, son épouse Léontine Jubien 35 ans et Germaine 10 ans leur fille. Louis Grelier, 71 ans bûcheron et son épouse Françoise Bonin 71 ans.

Un autre nouveau venu « Henri Arnaud, 31 ans journalier et son épouse Marie Belléculé. Ils ont eu un fils né à la Vallée en 1897, René surnommé plus tard « le Prince », et une fille Élise alors âgée d'un an qui sera connue sous le sobriquet de « la sœur du Prince » [ elle épousera pendant une permission le soldat Raoul Raveau qui décèdera 10 jours plus tard à la guerre 14-18. Puis elle se remariera en 1920 avec Louis Joseph Normand de la Vallée qui



décède quelques années plus tard d'un « chaud et froid » et dont elle aura deux fils Paul et Gilbert ; ce dernier est toujours à Mervent ].

← Une laveuse près du pont de la Vallée

Recensement de 1901 : 32 personnes.

Ce sont presque les mêmes familles, celles de : François Massé ; Eugène Malvaud ; Louis Blanchard, celles de : Henri Arnaud, son épouse Bazeline Belléculé et leurs deux enfants. Puis Pierre Roy, sa femme et ses deux dernières filles, et qui héberge sa cousine Jeanne Dieumegard devenue veuve de Louis Normand.

*Handwritten text from the original document, including a signature: Pierre Poupin Ancelin Eugène*



Henri Rémondeau, un nouveau venu, 36 ans bûcheron, Rosalie Franchard son épouse 40 ans et leurs trois filles.

← Pont Neuf, la route, l'Hôtel Clochard  
Enfin, toujours dans le hameau :  
Pierre Poupin 60 ans dit « *sans profession* » et qui a toujours avec lui sa vieille servante Marie Gauthier 73 ans. Puis Alfred Charron, qui a 48 ans, toujours en activité, est dit

« *carrier* ». Avec lui, sa femme et leur fille Gabrielle 22 ans. Enfin toujours la famille Clochard.

Recensement de 1906 : 28 personnes

Ce sont presque les mêmes familles : Massé François ; Eugène Malvaud ; Pierre Roy, bûcheron et son fils Louis également bûcheron ainsi que ses filles Joséphine et Germaine ; Louis Blanchard. Puis la famille Clochard : François, « *La Piume* » qui est carrier, son épouse Marie Dieumegard, aubergiste ainsi que sa fille « *Génie* » puis François Eugène [ fils ] dit « *Piumet* » qui est bûcheron.

Puis encore dans le hameau, deux vieux domestiques à la retraite qui travaillaient pour Charron : Marie Jourdain 71 ans « *sans profession* », Pierre Aimé, 72 ans qui demeure dans la « *Maison de la Gravée* » [ n° 170 ] près de l'Hôtel Clochard.

La famille Charron, quant à elle, comprend toujours le même nombre de personnes plus deux nouveaux employés très jeunes : Sidonie Bénéteau, qui a 18 ans est « *servante domestique* » tandis que son frère Constantin, 13 ans est dit « *domestique* ».

Pierre Poupin, leur voisin, a perdu sa vieille servante. Quant à lui, il décède cette même année [ 14 décembre 1906 ] âgé de 67 ans. Sa « *borderie de la Vallée* » [ n° 194 ] est reprise par son neveu [ fils de son frère Charles voir bulletin n° 39 p. 702 ], comme on va le voir plus loin.

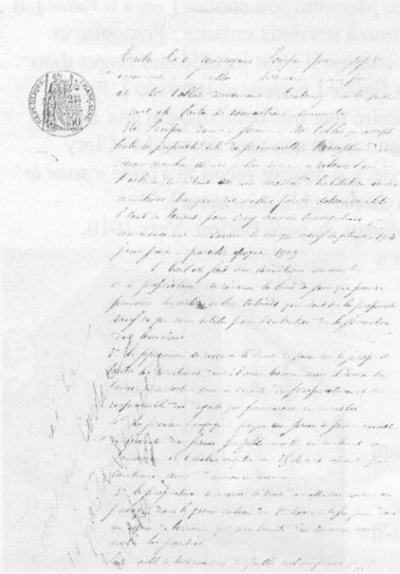
Mais revenons un peu sur cette famille Poupin issue d'une longue dynastie de meuniers. L'activité des moulins à terriblement diminuée.

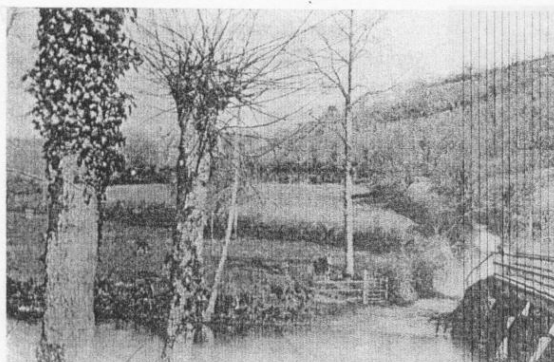
Un a un les moulins ferment : l'Érable, Moulinneuf, les Deux Eaux, Prévaireau qui était imposé 100 francs or en 1837 et qui en 1844 ne l'est plus que de 40 francs tandis que sa « *Maison du Prévéreau* » ne l'était plus également que de 5 fr. 16 centimes.

← **Bail du Prévéreau**

Quelques années avant son décès [ 10 juillet 1904 ], Pierre Poupin qui ne peut tout exploiter dans cette vallée, loue le Moulin du Prévéreau [ qui bien sur n'est plus en activité non plus ] selon les conventions suivantes :

« Mr Poupin donne à ferme à Mr Collet demeurant à Fontenay, qui accepte toute la propriété dite du Prévéreau, à l'exception du vieux moulin et des palles servant à retenir l'eau de l'écluse, et consistant en une maison d'habitation et des servitudes, hangar dit « halles », jardin, coteau, îlots, le tout se tenant et pour cinq années consécutives qui commencent à courir le 29 septembre 1904 pour finir à pareille époque 1909. Le bail est fait aux conditions suivantes : 1° le propriétaire se réserve le bois de chauffage que pourra produire les arbres et les têtards qui sont sur la propriété sauf ce qui sera utile pour l'entretien de la fermeture des buissons. 3° [ sic ] le preneur se réserve le droit de faire sur la propriété toutes les servitudes dont il aura besoin mais il devra les laisser à sa sortie sans indemnité du propriétaire et sera responsable des dégâts qui pourraient en résulter. 4° le preneur s'engage à payer sa prise de ferme annuelle de 70 francs payable moitié en rentrant en





jouissance et l'autre moitié au 25 mars suivant pour continuer ainsi d'années en années. 5° le propriétaire se réserve le droit de mettre ses vaches au pacage dans le grand coteau [ voir bull. n° 40, Coteau des Ormeaux ] du 1<sup>er</sup> mars à la fin juin dans un espace de terrain qui sera limité d'un commun accord entre les parties. Fait double à Mervent le dix juillet mil neuf cent quatre [ signature ] Mr Collet ».

← Pâtures et vaches au Prévérault

Mr Collet sous-loue-t-il le Prévérault ?

En tous cas, il n'est jamais inscrit dans les recensements de l'époque. On le retrouve aux

Deux Eaux vers 1950 [ voir bull. n° 39 ]. Le moulin de Prévérault, au décès de Pierre Poupin [ 1906 ] devient la propriété de son neveu [ Amédée Valère ] qui en perçoit le fermage comme convenu dans le bail.

Peu de temps avant le décès de Pierre Poupin, son neveu, Amédée Valère s'était marié [ 30 mai 1906 ] avec Anasthasie Flavie Michaud dite Célestine [ née St Maurice-des-Noues 7 octobre 1879 ]. Amédée Valère et plusieurs de ses cousins ont hérité des biens de leur oncle mais Amédée est le seul à pouvoir en continuer l'exploitation.

Recensement de 1911 : 32 personnes, souvent les mêmes familles.

Poupin Valère, son épouse Célestine et leur deux fils : Roger [ né 1907 ], Désiré [ 1909 ] et un petit dernier Amédée Aristide né le 3 mai 1911 mais qui décède en décembre suivant. À ce moment-là, Valère Poupin est dit sans profession.

Louis Blanchard, bûcheron, son épouse Léontine Jubien, sa fille Germaine qui est couturière [ non de métier qui commence à apparaître dans les registres ] et son époux Isidore Boutin.

Pierre Roy, bûcheron, son épouse Marie Gobin et Germaine leur fille.

Aimé Pierre, sans profession qui vit seul. Léopold Aimé qui demeure dans la « Maison de la Gravée » avec Angèlina son épouse et leurs deux fils : Ernest 10 ans et Paul 8 ans. La femme Poquin 65 ans. La femme Grolleau.

Un nouveau venu dans le hameau : Hippolyte Barton. C'est un homme un peu « farfelu d'esprit ». Il parle, parle sans arrêt et raconte des tas d'histoires toutes aussi incroyables, toutes aussi farfelues. . . On l'a d'ailleurs surnommé « Charabia ». Son frère Pierre est bien un peu comme lui aussi ; tous deux sont surnommés les « frères charabia ».

Ils sont les petit-fils de l'ancien maire Pierre Gabriel Barton qui demeurait à la Vallée comme on l'a vu plus haut [ bulletin n° 42 ]. Lorsque ce dernier devient veuf de Jeanne Macouin son épouse [ née à la Vallée ], il fait le 22 octobre 1880 devant M<sup>e</sup> Ribot notaire à Foussais, une donation à ses deux enfants : Françoise et Jean Léonard. Celui-ci, reçoit entre autre les biens de la Vallée. Mais comme il s'est installé aux Loges dans la propriété de son épouse Rose Gibaud, il met en fermage celle de la Vallée [ borderie n° 197-98,99 ]. Pierre Barthon, son père, est âgé et va vivre chez son fils qui s'est fait construire une très belle maison aux Loges.

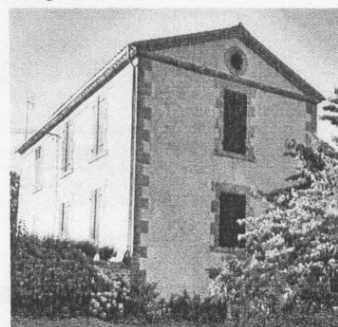
Après le décès de Jean Léonard Barton, son épouse Rose Gibaud fait à son tour devant M<sup>e</sup> Clory notaire à Foussais, une donation entre ses deux fils : Pierre et Hippolyte. Ce dernier reçoit la Vallée « sous le deuxième lot » et Pierre, le domaine des Loges [ qui comprend, la maison Gibaud et la maison neuve ].

La propriété de la Vallée avait été mise en fermage depuis le départ du père Barton. Vers 1910, Hippolyte, qui est célibataire, s'y est installé. Il y est dit « éleveur » et a à son service une servante la veuve Briffaud.

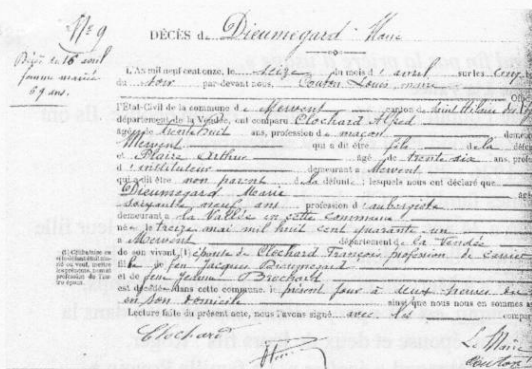
la maison Barthon aux Loges →

Alfred Charron, est toujours à la Vallée avec sa famille et sa servante Sidonie Béneteau. Il a un nouveau domestique : Joseph Malvaud [ né 1861 St Michel-le-Clouc ].

La famille Clochard est toujours là également. Le père « la Puime », François, qui était dit « carrier pour Charron » est maintenant dit « aubergiste ». Mais sa fille « Génie » est dite par contre « aubergiste travaillant pour Charron ». Peut-on en déduire que cette famille n'est pas complètement propriétaire de l'auberge, Charron est-il propriétaire des murs ?







← Acte de décès de la « *Mère Kiochette* »

La « *mère Kiochette* » décède peu de temps après le recensement, le 16 avril 1911, âgée de 69 ans. C'est son fils Alfred, dit « *la Gonse* », maçon, qui fait la déclaration du décès. Il a épousé une brave personne Malvina Bray. Plus tard, Alfred fait construire [ vers 1934 ] un bistrot à la *Logette* [ qui est toujours en activité ] où son épouse qui est une cuisinière renommée, fait les repas de noces. Le couple demeurera sans enfant.

L'auberge de la *Vallée* est toujours très fréquentée. Il faut du personnel. François Clochard, fils, qui est bûcheron, y demeure avec son épouse

Marie Louise Chaigneau, qui est également cuisinière journalière chez la veuve Gourdon. Ils vont avoir un seul enfant, Maurice [ celui que l'on voit sur la carte postale p. 773 ].

La belle « *Génie* », leur sœur, attire toujours la clientèle masculine. Elle a perdu en 1892 un « *enfant mort-né, de père inconnu* » et un autre, dans les mêmes conditions, en 1903. Elle a 45 ans, est toujours célibataire et reste le sujet de bien des médisances. Pourtant, le 26 juin 1912, « *Génie* » va se marier. Elle épouse avec contrat de mariage devant M<sup>o</sup> Clory notaire à Foussais, Joseph Malvaud qui était domestique à Faymoreau et qui travaille maintenant pour Alfred Charron leur voisin. Il n'est pas tout jeune non plus puisqu'il a cinquante ans. Mais son époux, qui maintenant est dit cultivateur, décède un an plus tard le 23 juin 1913.

Et puis la guerre [ de 1914-18 ] est déclarée l'été suivant mobilisant toute la jeunesse et plus encore. Chaque jour apporte sa moisson de mauvaises nouvelles venant du front. Pendant quatre années, ce n'est qu'un profond marasme. Un malheur vient à nouveau frapper la famille. Un terrible accident pendant les vendanges. François Clochard, père, « *la Puime est écrasé par sa charrette* », le 23 août 1918.

Il n'y a pas de recensement pour l'année 1916. Il faudra attendre cinq ans plus tard pour connaître la population réelle de Mervent. La guerre 1914-18, a tué tant de soldats [ 46 morts à Mervent ].

À l'auberge de la *Vallée*, il n'y a plus l'affluence d'antan. Eugénie Clochard, qu'on appelait la « *Belle Génie* », ne tient plus l'auberge puisqu'elle est dite maintenant « *ménagère* ». Elle décède le 25 juin 1921 [ âgée de 54 ans seulement ]. L'auberge n'est pas fermée pour autant. C'est « *Piumet* », Eugène Clochard, qui y demeure avec son épouse Marie Louise et leur fils Maurice qui a maintenant 18 ans et qui est cimentier.

**Recensement de 1921** : 24 personnes. La population du hameau a sensiblement baissé mais on y retrouve à peu près les mêmes familles.



← le pont de la *Vallée*

Pierre Roy et son épouse. Il décède d'ailleurs le 18 février 1923 [ 56 ans ] « *en son domicile à la Vallée* » et est déclaré par ses gendres : Ernest Grolleau, bûcheron et Jean Victor qui demeurent chez lui avec leurs

épouses. Puis encore à la *Vallée* : Marie Briffaud, Germaine Pelligri et son enfant. Le fils Barton est toujours là. La famille Clochard [ qui ne compte plus que trois membres ] et la famille Charron.

Louis Poquin [ écrit également Péquin ], est nouveau venu dans le hameau. Cet homme natif de Mouilleron est un riche propriétaire [ âgé de 84 ans ]. Il a avec lui une vieille femme, Marie.

Il est membre du Conseil Curial. Lors de son décès, il a été noté sur ce registre : « *Remplacement d'un Membre du Conseil Curial - Mr Louis Péquin, habitant la Vallée, est mort le 6 septembre 1922. Cet homme de bien et de grande foi, ne laisse que des regrets autour lui. Le Conseil Curial s'associe à la peine et au deuil de toute la famille. Il espère que Dieu aura accordé la récompense promise à ses bons et fidèles serviteurs. Le Conseil Curial tout entier propose Mr Gustave Brosset de la Gageonnière pour le remplacer - Fait à Mervent le 15 janvier 1923* ». Quelques jours plus tard : « *Le Dimanche 21 janvier 1923, le Conseil Curial s'est réuni au Presbytère à 3 h 1/2 sous la présidence de Mr le Curé. Après la prière d'usage, Mr le Curé donne lecture des précédents rapports, et offre ses souhaits de bienvenue à Mr Gustave Brosset, nommé en remplacement de Mr L. Péquin, décédé. . . etc. Après quelques observations générales, sur l'état de la*





Entre les parties il a été convenu ce qui suit. Monsieur Poupin Valère abandonne à ses enfants la moitié de son cheptel, mort, et vif, le tout se montant à une somme de quinze mille six cent quatre vingt dix francs ( 15.690 ) dont la moitié soit sept mil huit cent quarante cinq francs ( 7.845 ) qui doit être partagé entre ses trois enfants : Poupin Roger, Désiré, Raymond. Soit deux mille six cent quinze francs ( 2615 ) chacun que Mr Roger s'engage à remettre à chacun de ses deux frères lorsqu'il lui sera possible, toute fois il jouira de la dite part de son frère Désiré pendant un an sans intérêts. Raymond aura droit qu'à l'âge de 21 ans. La réserve comprend un cheval voiture et charrette à cheval, et moitié dans les vaches. Les témoins certifient ( sic ) que les prix ci-dessus sont exact. Mervent le 25 octobre 1930 »

Suite Donation Poupin →

Une estimation est faite à la St Michel 1932 du bétail et espèces de culture [ prix ] : vaches [ nom ] : Fleurie 1.900 fr, Rougeot 850, Muscadin 1.600, Voltigeur 1.050, Barrée 2.400, 2 génisses 1.400, 4 porcs 1.250, charrettes 900, idem 1.500, faucheuses 1.100, charrue 300, herse 210, hour [ ? ] 200, brabant 650, 3 jougs complets 450, 2 brouettes 100, chaudières 180, bettes champêtres 300, le tout se monte à 15.140 francs.

Alfred, est décédé le 23 mars 1928. Ses deux petites filles sont reparties avec leurs parents.

← Donation Poupin

Quelques nouveaux venus : Auguste Bonnet, 64 ans, cultivateur pour son compte, vit seul.

Émile Aimé, 41 ans cultivateur habite dans la « maison de la Gravée » avec son épouse Camille et leur fille Jeanne écolière.

Prunier Émile, 48 ans, est journalier chez Suaeudeau.

Et la famille Poupin : le père Poupin Valère, son épouse et leur fils aîné Roger, 24 ans, dit cultivateur. Il a épousé Romaine Célestine Billaud le 30 septembre 1930. Un mois plus tard, le père Poupin fait une donation à ses enfants [ dont le dernier Raymond qui n'a que 17 ans ] le 25

octobre 1930 : « Entre les parties, il a été convenu ce qui suit. Monsieur Poupin Valère abandonne à ses enfants la moitié de son cheptel, mort, et vif, le tout se montant à une somme de quinze mille six cent quatre vingt dix francs ( 15.690 ) dont la moitié soit sept mil huit cent quarante cinq francs ( 7.845 ) qui doit être partagé entre ses trois enfants : Poupin Roger, Désiré, Raymond. Soit deux mille six cent quinze francs ( 2615 ) chacun que Mr Roger s'engage à remettre à chacun de ses deux frères lorsqu'il lui sera possible, toute fois il jouira de la dite part de son frère Désiré pendant un an sans intérêts. Raymond aura droit qu'à l'âge de 21 ans. La réserve comprend un cheval voiture et charrette à cheval, et moitié dans les vaches. Les témoins certifient ( sic ) que les prix ci-dessus sont exact. Mervent le 25 octobre 1930 ».

Estimation en la St Michel 1932 du bétail et

Vaches			
Fleurie	1900	Chaudières	180
Rougeot	850	bettes champêtres	300
Muscadin	1600	brabant	650
Voltigeur	1050	charrue	300
Barrée	2400	herse	210
2 génisses	1400	4 porcs	1250
4 porcs	1250	3 jougs complets	450
charrettes	900	2 brouettes	100
idem	1500	chaudières	180
faucheuses	1100	le tout	15140

De 5 cent 1931

EU 47997



Entre les parties il a été convenu ce qui suit. Monsieur Poupin Valère abandonne à ses enfants la moitié de son cheptel, mort, et vif, le tout se montant à une somme de quinze mille six cent quatre vingt dix francs ( 15.690 ) dont la moitié soit sept mil huit cent quarante cinq francs ( 7.845 ) qui doit être partagé entre ses trois enfants : Poupin Roger, Désiré, Raymond. Soit deux mille six cent quinze francs ( 2615 ) chacun que Mr Roger s'engage à remettre à chacun de ses deux frères lorsqu'il lui sera possible, toute fois il jouira de la dite part de son frère Désiré pendant un an sans intérêts. Raymond aura droit qu'à l'âge de 21 ans. La réserve comprend un cheval voiture et charrette à cheval, et moitié dans les vaches. Les témoins certifient ( sic ) que les prix ci-dessus sont exact. Mervent le 25 octobre 1930 ».

Et Comparu

M. Poupin Valère, cultivateur, né à Mervent le 25 octobre 1880, marié, sans enfant, domicilié au lieu-dit de la Vallée, département de la Mayenne, département de la Mayenne.

M. Poupin Roger, cultivateur, né à Mervent le 25 octobre 1906, marié, sans enfant, domicilié au lieu-dit de la Vallée, département de la Mayenne, département de la Mayenne.

M. Poupin Désiré, cultivateur, né à Mervent le 25 octobre 1908, marié, sans enfant, domicilié au lieu-dit de la Vallée, département de la Mayenne, département de la Mayenne.

M. Poupin Raymond, cultivateur, né à Mervent le 25 octobre 1913, marié, sans enfant, domicilié au lieu-dit de la Vallée, département de la Mayenne, département de la Mayenne.

Commune de Mervent

M. Poupin Valère, cultivateur, né à Mervent le 25 octobre 1880, marié, sans enfant, domicilié au lieu-dit de la Vallée, département de la Mayenne, département de la Mayenne.

Entre les parties il a été convenu ce qui suit. Monsieur Poupin Valère abandonne à ses enfants la moitié de son cheptel, mort, et vif, le tout se montant à une somme de quinze mille six cent quatre vingt dix francs ( 15.690 ) dont la moitié soit sept mil huit cent quarante cinq francs ( 7.845 ) qui doit être partagé entre ses trois enfants : Poupin Roger, Désiré, Raymond. Soit deux mille six cent quinze francs ( 2615 ) chacun que Mr Roger s'engage à remettre à chacun de ses deux frères lorsqu'il lui sera possible, toute fois il jouira de la dite part de son frère Désiré pendant un an sans intérêts. Raymond aura droit qu'à l'âge de 21 ans. La réserve comprend un cheval voiture et charrette à cheval, et moitié dans les vaches. Les témoins certifient ( sic ) que les prix ci-dessus sont exact. Mervent le 25 octobre 1930 ».

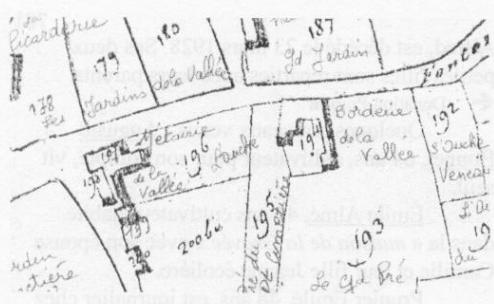
L'année suivante une opportunité se présente.

La grosse borderie n° 197,98,99 appartenant à la famille Barton est à vendre. Hyppolite, qui l'avait hérité de son père, et qui est demeuré célibataire, décède le 13 janvier 1930 à l'Hôpital de Fontenay. Son frère Pierre Barton dit en famille « Arsène », qui demeure aux Loges, se défait de cette borderie.

← Vente Barton Poupin

Le père Poupin l'achète. Cette « Borderie de la Vallée », en fermage, est habitée par la famille Prunier et se compose de « deux grandes chambres basses avec un grenier dessus, une écurie, un hangar, un fenil, un cellier, jardin avec puits contenant le tout vingt deux ares soixante douze touchant du nord à chemin et du levant et midi à l'acquéreur et du couchant à chemin » puis [ plus de l'autre coté du chemin du pont ] « un jardin appelé le « Jardin du four » et un four, contenant cinq ares quatre vingt douze centiares touchant du nord et





levant à Mme Charron, du midi au chemin de la Vallée et du couchant à plusieurs et à la route . . . En outre cette vente est faite et acceptée moyennant le prix de dix mille francs payé comptant par l'acquéreur ».

← les Borderies de la Vallée fief Poupin

L'acte de vente a lieu à Foussais le 3 avril 1931 par devant M° Clory à Foussais. L'année suivante le père Poupin afferme sa borderie [ n° 194 proche du pont ] à son fils Roger et à son épouse Romaine. L'acte est passé le 29 septembre 1932 : « Entre les soussignés : Poupin

Valère et Dame Michaud Célestine son épouse propriétaire demeurant à la Vallée de Mervent, d'une part, et Poupin Roger et Dame Billaud Romaine cultivateur à la Vallée, d'autre part : Monsieur Poupin Valère afferme aux époux Poupin Billaud qui déclarent la connaître, une borderie située au village de la Vallée composée des bâtiments d'habitations et d'exploitations, jardin, prés, pâties terres labourables d'une contenance de neuf hectares environ. Le présent bail est consenti pour une durée de 3 années entières et consécutives qui commencent à courir à partir du 29 septembre 1932 pour finir à pareille époque de l'année 1935 moyennant un prix de ferme de 2.700 francs payable chaque année écoulée, savoir le premier paiement le 29 septembre 1933. Le présent bail est en outre consenti aux conditions suivantes : les impôts restent à la charge du bailleur. Les bailleurs se réservent leur logement composé de : deux chambres basses, grenier et cellier, ainsi que les pommiers situés dans la prée ( sic ) tenant aux écuries dans la clôture du milieu. Les preneurs devront fournir aux bailleurs 365 litres de lait par année. Les preneurs jouiront de la dite borderie en bon père de famille et selon les usages locaux. Lu et approuvé : Poupin Roger Romaine Billaud ».

Le père Poupin Valère s'installe alors dans la borderie qu'il a acheté à Barton beaucoup moins grande en surface. Il y vit pour quelques temps seulement avec son épouse Flavie dite « Célestine », sa mère Marie Barraud la Vve Poupin, et son dernier fils Raymond Paul qui a 19 ans.

Recensement de 1936 : 26 personnes à la Vallée.

Les familles, Aimé ; Prunier Émile ; Bourdeau [ bien que né en 1861 à Villiers-en-Plaine a des attaches à la Vallée. Sa mère Marie Arnaud était apparentée avec la famille Busson. Il décède le 12 avril 1939. La déclaration est faite par son voisin Roger Poupin fils ] ; Clochard ; la Vve Charron et sa fille Gabrielle. Les familles Bouillaud, Prunier et Bourdeau demeuraient en location dans la propriété de Barton.

Deux femmes seules : la Vve Rocher Valentine, 48 ans et Rosalie Franchard, 76 ans. Des nouveaux venus : Gabriel Clairet, son épouse Juliette et leurs enfants : Lucien 13 ans, Jeanne 11 ans, Raoul 10 ans.

Le 5 juin 1936, le père Poupin Amédée Valère, âgé 58 ans, décède. Son épouse reste seule avec son plus jeune fils Raymond Paul Émile, célibataire qui est boucher et pourtant dit à ce moment-là « sans

profession ». Il est malade. Il possédait une moto et a attrapé un « chaud et froid » dont il ne guérira pas et décède un an après son père, à la Vallée le 30 avril 1937 et âgé seulement de 24 ans [ Erratum voir bull. n° 39 p. 705, Raymond a bien 24 ans au lieu de 28 ans comme écrit par erreur dans ce bulletin ]. Était-il malade ?

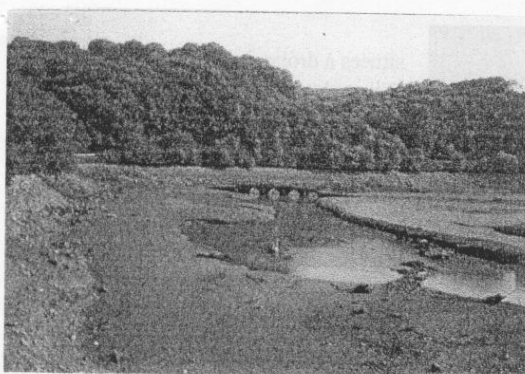
Le 21 décembre suivant « Flavie » la veuve Poupin « fait acte de donation des biens lui appartenant à ses deux enfants vifs » : Roger et Désiré. Roger reçoit la borderie du pont et Désiré celle à l'angle du chemin du Prévèreau qu'il donne en location à Émile Prunier 53 ans, célibataire. La mère Poupin se réserve seulement la petite bâtisse n° 200 et 200 bis.

← Donation partage de la Mère Poupin

Il ne leur reste plus à la Vallée que Roger l'aîné puisque Désiré, qui s'est marié la même année que son frère [ 28 octobre 1930 avec Jeanne Guillon de St Hilaire-des-Loges ], s'est installé dans cette commune où il est commerçant en bières et en charbon en 1936 [ c'est lui qui héritera également de la propriété de Prévèreault où il reviendra après la mise en eau du barrage et y finira ses jours ]. Mais celui-ci n'a guère de chance non







plus. Il perd son épouse qui meurt en mettant au monde son premier enfant : Edith.

← **Pré des Vergnaies** lieu de la fête des cors de chasse « *Flavie* » Poupin, sa mère, quitte la *Vallée* pour s'installer à Saint-Hilaire-des-Loges afin d'aider son fils veuf qui tient également un restaurant.

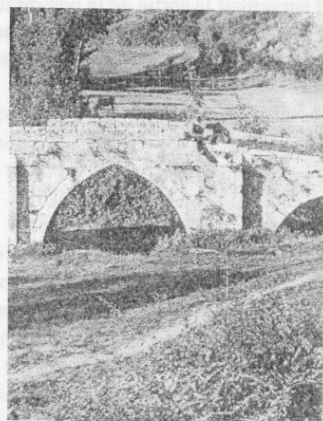
La famille de **Roger** s'est agrandie. Sont nés : Jacqueline, René, Francine, Denise.

En 1942, la *Mère Poupin* [ la grand-mère de Roger et de Désiré ], âgée de 86 ans, Mme Élise Barraud est toujours en vie. Elle est veuve de Charles Poupin [ décédé en 1903 ] du moulin des *Deux Eaux*.

Elle fait donation entre son dernier fils vivant : **Aristide** Roger, garde champêtre à la Châtaigneraie [ né en 1896 - voir bull. n° 39 ] et les deux enfants de son fils Valère qui vient de décéder : **Roger** et **Désiré**. Elle leur partage des biens propre dont huit parcelles de terre : A 35 le *Bois de la Vergnaie*, une terre au *Fief Malvaud* B 776, la *terre du moulin des Ajoncs* B 842, les *Deux Boisselées du moulin* B 843, le *Bois du Pâtis* C 568, le *Pré Vairault* C 571, la *Terre des Sillons* C 572, la *Terre des Cendrillères* C 812. Le tout représentant : 4 hectares, 22 ares, 54 centiares.

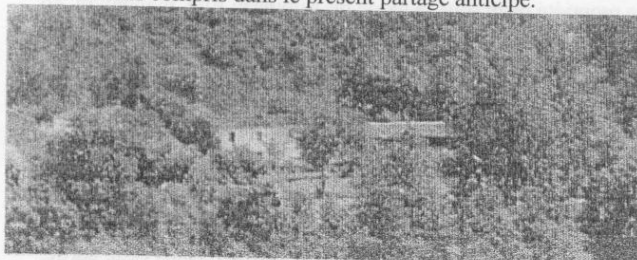
Artiste peintre sur le **vieux pont de la Vallée** →

Ces biens : « *pour lui avoir été constitués en dot par Mme Veuve Barraud, sa mère, aux termes d'un contrat de mariage reçu par M<sup>o</sup> Epaud notaire à Vouvant le 21 mai 1875, et d'autres terres qui appartenaient en propre à Mr Charles Poupin, son époux, père et grand père des bénéficiaires, pour lui être échus avec d'autres, aux termes d'un acte reçu par M<sup>o</sup> Ribot notaire à Foussais le 25 mai 1866 contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé de Mme Françoise Gaschet, veuve de Louis Poupin demeurant [ alors ] à Ecoutard à ses six enfants parmi lesquels se trouvait ledit Charles Poupin* ». Et « *Madame Poupin impose aux donataires [ bénéficiaires ] qui s'y soumettent, l'obligation de la laisser jouir, sa vie durant, à titre d'usufruitière, de tous les biens compris dans le présent partage anticipé. En conséquence les donataires ne jouiront divisément ( sic ) des biens qu'à compter du jour du décès de la donatrice* ».



La généreuse donatrice formule quelques conditions : « *Les bénéficiaires devront payer les impôts de toute nature et ne peuvent vendre ou aliéner les dits biens. Madame V<sup>ve</sup> Poupin donatrice, défend expressément aux donataires qui s'y soumettent, d'attaquer en justice le présent partage anticipé pour quelque cause que ce soit. Si cependant l'un ou l'autre des donataires venait à transgresser cette défense, Madame V<sup>ve</sup> Poupin déclare vouloir priver de toute part dans la quotité disponible de sa succession celui des donataires qui se refuserait ainsi à l'exécution des présentes. Et pour ce cas, elle fait d'ores et déjà donation par préciput et hors part, de la dite quotité disponible à celui des donataires contre lequel pareille action serait intentée, ce qui est formellement accepté par les donataires* ».

La grand mère Poupin, qui possède encore des biens, veut on le suppose éviter tout problème faisant suite à cette donation. Son souhait sera-t-il respecté ? D'autre part, la donatrice, Mme Poupin mère impose aux donataires ( sic ) qui s'y soumettent l'obligation de la laisser jouir, sa vie durant, à titre d'usufruitière, de tous les biens compris dans le présent partage anticipé.



← **Borderie de la Vallée n° 194 fief Poupin**  
La « *Bonne femme Poupin* »  
comme on l'appelle à la *Vallée*, décède deux ans plus tard en avril 1944, et âgée de 88 ans, dans la petite maison n° 200 et 200bis. Tous les biens, toutes les terres situées le long de la rivière *Vendée*, dont celles de l'*Érable*, le *Moulinneuf*, *Deux-Eaux*, *Prévèreau*, et les deux borderies



Vouvant, Foussais . . .

Ce hameau comme le reste de la commune va vivre quelques heures difficile. Nous sommes en pleine guerre. La France est occupée par l'armée allemande. C'est le temps des restrictions, le temps des travailleurs STO et hélas des prisonniers de guerre. Un maquis de la Résistance s'est installé en forêt de Mervent près la maison forestière de la *Cornelière*. Ce maquis est vendu et, le 17 août 1944, dès les premières lueurs de l'aube, il est attaqué par les forces allemandes cantonnées à Fontenay. Les allemands ont ceinturé tout le secteur dont la forêt et le bourg et ses alentours. Ils en arrivent de partout. Des soldats en armes, venus de Fontenay par la C.D. 65, étaient postés au *carrefour de Perrure*. Un ou deux se tenaient à l'entrée de *St Thomas* et surveillaient la sortie de la passerelle du *Prévèreau* que des gens pouvaient emprunter pour fuir éventuellement.



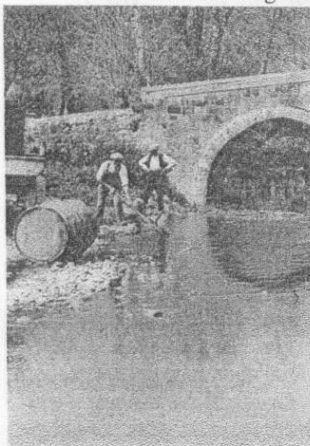
← Stèle à la mémoire des Victimes

Une partie de la troupe venant par cette même C.D. 65, a bifurqué à gauche pour rejoindre le bourg de Mervent par le *Pont des Vallées* [ le Pont Neuf naturellement ] et l'autre partie du détachement a traversé les *Ouillères* mais sans y laisser aucun soldat en faction puis elle a continué en direction du village du *Nay*.

C'est proche de ce village, dans les bois, que se cachaient les résistants tous très jeunes. L'attaque surprise a pris la plus part d'entre eux encore dans leur sommeil. Des allemands seront tués mais malheureusement six français dont un jeune homme des *Ouillères*, Gaston Clairet. Parmi les autres tués, Guy Berlan, 20 ans abattu au *Pont du Nay*. Son corps est ramené au bourg, le jour même et déposé dans une petite maison, à gauche, à mi-chemin de la côte qui va

de la *Vallée* à l'abattoir [ aujourd'hui Boucherie Rivasseau ]. Cette petite maison appartenait à *Titine*, une marchande de poissons de Fontenay. Un autre, René Blandin, aussi 20 ans, est tué en remontant l'allée du *Pont Mathé*. Dans l'après-midi, son corps est déposé dans une brouette et remonté vers le bourg. Il sera déposé dans la petite maison avec son compagnon d'infortune. Sa main tient encore serrée une poignée de feuilles sèches ( sic ). On imagine l'émoi, la frayeur qui s'emparent des habitants de la commune et de ceux de la *Vallée* qui défilèrent pour voir les deux corps.

Cette affaire fut longtemps un sujet de conversation dans les foyers de la commune et du village des



• *Vallées* toujours aussi peuplé.

Recensement de 1954 : à la veille de l'immersion du hameau 29 personnes à la *Vallée*.

Il n'y a plus personne de la famille Charron. Gabrielle est décédée à 60 ans, le 16 janvier 1938. La déclaration a été faite par Henri Planté [ son neveu ] sous-officier à Paris. Elle fut inhumée dans l'immense caveau de la famille. La propriété reste sous la garde de Aubineau Élie, manœuvre, 46 ans, à charge de l'entretenir. Il y habite avec son épouse Marie et Annette leur fille 8 ans.

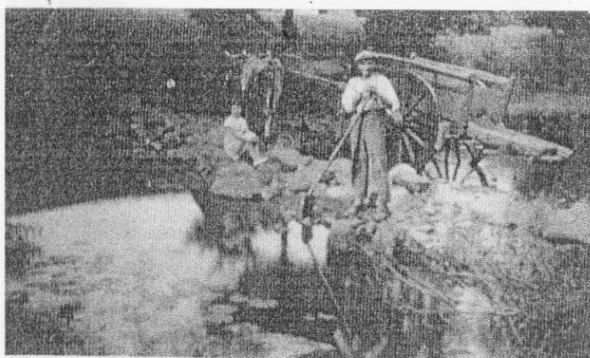
← L'alambic près du vieux pont de la *Vallée*

De nouvelles familles : Chataigner Eugène, 58 ans journalier et son épouse Germaine. Marquois Henri, 41 ans, cultivateur, est installé depuis 1945 dans la maison de « l'*Hôtel Clochard* » avec son épouse Henriette et leurs enfants : Guy, Robert et Claudette. Il en occupe une partie, une chambre en haut et deux pièces en bas. L'autre partie [ à gauche ] est louée au père Chaigneau puis à la famille Gomard-Duballey. Dans cette partie,

situées à droite du village de la *Vallée* et jusqu'au pont de la *Vallée* [ et bien d'autres ailleurs ] appartiennent maintenant à la famille Poupin.

← Forêt de la *Cornelière*

Le vieux pont ne sert plus beaucoup sauf pour les riverains puisque la nouvelle route n° 99 permet maintenant de rejoindre plus confortablement les *Ouillères*,



une porte a été ouverte à la place d'une fenêtre et un escalier de bois a été rapporté dans la grande pièce du bas pour donner accès à la chambre du haut. Les Gomard n'y reste pas longtemps. Ils viendront à la *Pointe*.

← Roger Poupin et Francine vers 1945

Coutin André, 30 ans, maçon - cimentier et son épouse Monique.

Chaigneau Robert, 42 ans, exploitant forestier, sa femme Suzanne et sa belle mère Clémence Roy, 72 ans surnommée « la Tremblette », et dont la famille est depuis

longtemps à la *Vallée*. Émile Aimé, 60 ans et son épouse Louise. Bouillaud Albert, 34 ans, carrier, son épouse Simone et leurs deux filles : Monique et Annie. Ils sont installés dans la propriété de Désiré Poupin. Brunet Émile, 72 ans, sans profession et Augustine son épouse. Il demeure dans une partie de la « maison de la Picarderie » que Monsieur Sussin, peintre artiste à Fontenay, a acheté et louée aussi à Mme Dongois.

Et chez les Poupin, quelques enfants de plus : Pierre, Raymond, Valère. Mr Poupin Roger agrandit l'exploitation en achetant des terres supplémentaires. La notion de propriété de la terre est très forte dans ces milieux-là. Le 22 avril 1949, Roger, son épouse Romaine, et avec l'accord de Célestine Michaud, sa mère la veuve Poupin qui s'est installée à Saint-Hilaire-des-Loges chez son autre fils, Désiré, négociant en bières et en charbon, échangent une terre au « Tènement du Sablon » dit le « champ du Pommier » c 659 contre une autre terre appelée le « Grand Champ » et le même jour il passe acte aussi pour l'achat d'un champ situé au Sablon et nommé le « Champ de la Claie ». Il est limitrophe du *Triage des Garennes* [ le mot *claie*, à l'époque féodal évoque une clôture qui a pu entourer la Garenne, réserve de chasse du seigneur ].

Malgré le dur labeur, pour toutes ces familles riches ou moins riches, voire pauvres de la *Vallée*, la vie s'écoule maintenant normale, tranquille. La rivière, qui n'actionne plus le vieux moulin à tan, s'étire paresseusement en été, à travers les nombreux îlots. Elle fournit pendant la belle saison, du sable de rivière que Mr Roger Poupin extrait pour le revendre aux maçons de la région. Il se fait aider par ses enfants. Parfois, c'est sa fille Francine [ née en 1934 - voir ci-dessus ] qui l'accompagne.

← les Cors de chasse devant l'église

Depuis la fin de la guerre, le premier dimanche d'août [ d'autres disent le 15 août ], c'est l'effervescence dans la vallée. Mr Deschamps y organise dans le *Pré des Vergnaies* [ voir page suivante et bulletin n° 21 ], la kermesse de la Fête des Cors de chasse. Des baraques, des stands sont montés, un Tivoli avec un parquet est prévu pour les danseurs nombreux passionnés de musique et de joie de vivre. Les buvettes n'ont pas oublié

naturellement ! Les festivités commencent le matin par une messe dans l'église de Mervent, où les cors vibrant sous la vieille voûte de l'édifice, résonnaient et procuraient des émotions très particulières. À la sortie de la messe, c'était une dernière sonnerie devant la porte de l'église. Puis chacun rentrait à la maison pour le déjeuner avant de redescendre au plus vite dans ce petit coin de la vallée que les bénévoles avaient préparé et embellit avec des feuillages de toutes sortes sur lesquelles étaient accrochés pour les parer des roses de papier crépon multicolores.

Rally-Merventais vers 1970 →

Quelques Merventais se souviennent : « Les distractions étant rares à ce moment-là, nous en parlions longtemps à l'avance. C'est alors que toute la vallée retentissait au son du cor, de l'écho du bal musette et de la foule en fête. Pas de publicité, les





Merventais et les communes environnantes retenait cette date d'une année à l'autre ». C'était une journée mémorable où se mêlaient les jeunes, les moins jeunes et les vieilles personnes de la commune, celles qui savent conserver la mémoire des choses, des faits. La transmission orale allait alors bon train ! Mais, c'était également une époque où l'on racontait parfois toutes sortes de sornettes, d'histoires à dormir debout - dirait-on aujourd'hui - des rumeurs qui faisaient long chemin.

Pré des Vergnaies (à droite) vu du Bois des Combes Noires →

Ne racontait-on pas que les soirs d'été, ils se passaient des choses étranges !

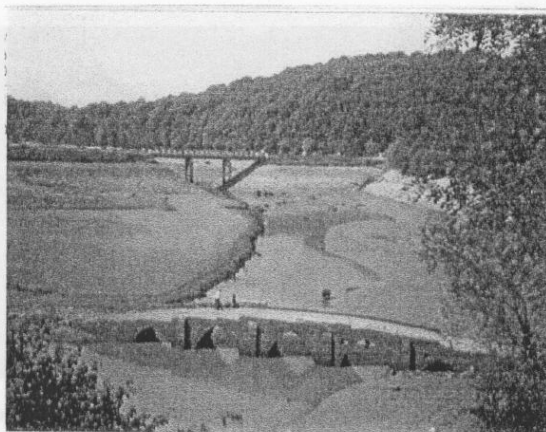
Et plus particulièrement dans le puits de la Vallée, celui situé près du *chemin du Puits* justement, et qui était très large et très profond et dont on disait qu'à l'intérieur partait un souterrain relié au château, « À la nuit tombante, on entendait des bruits bizarres, comme des bruits de chaînes, des cliquetis de ferrailles, des sons comme ceux que ferait une truie et sa grouillée de petits goretts (sic), des bruits également assez lugubres . . . » [ ce récit m'a été fait par un habitant de la Vallée. Il demeurait dans la maison Veneau n° 174 et est aujourd'hui décédé].

Une partie de cette « fable » pourrait être crédible car nous savons aujourd'hui que les châteaux possédaient en règle générale des moyens de fuite en cas de siège et souvent par les puits.

Ne disait-on pas aussi que dans le chemin qui monte au bourg, le long des *près du Cimetière*, se trouvaient cachées trois statuettes en or. D'où le surnom, sans doute du « *chemin des Statues* ». D'autres découvertes ont été faites [ voir bull. n° 21 p. 346, 347 ] et qui intrigèrent aussi. Dans le « *Bois des Combes Noires* » situé de l'autre côté de la rivière, en voulant créer un passage, le propriétaire [ Poupin ] en creusant avec un engin pour faire ce chemin met à jour une canalisation peu ordinaire. « Elle était faite de petits tuyaux en poterie emboîtés les uns dans les autres et de la grosseur d'une bouteille de bière mais un peu plus longs ». Cet assemblage amenait-il, il y a fort longtemps, l'eau de source qui se trouve dans le « *Bois des Combes Nères* » ?

Croquis des tuyaux du Bois des Combes Noires →

Des « oui-dires » circulèrent également à propos d'un « trésor » enfoui à la Vallée.



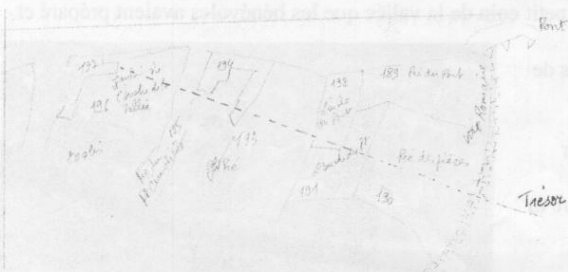
Après la grande guerre de 14-18 [ plus exactement dans les années 1925 - histoire racontée par Roger Poupin, fils ], un curé qui n'était point de cette paroisse était venu trouver le père Poupin [ Valère ], bordier à la Vallée. Il lui parla d'un trésor qui contenait beaucoup d'or et qui se trouverait dans une chapelle, une sorte de crypte souterraine dont l'entrée serait dissimulée par une grande plaque de pierre, laquelle entrée s'amorcerait par quelques marches. Le curé en question avait avec lui un pendule. Ce dernier s'est mis en action rotative et affirmative indiquant une direction qui conduisit les pas du curé et du père Poupin à travers les terres voisines de la « *Borderie de la Vallée* » n° 197.

Le pendule se mit en rotation à partir du jardin derrière la maison Poupin et appelé le *Jardin de l'Ouche de la Vallée* n° 196 et il mena les deux protagonistes dans un axe bien droit en direction de la rivière. Le tracé coupait les parcelles n° 195 le *Pré du Petit Cimetière*, n° 193 le *Grand Pré*, n° 192-191 *l'Ouche du Pont*, puis la parcelle n° 190 le *Pré des Pièces*. D'ailleurs, justement, dans cette parcelle ça résonnait et ça

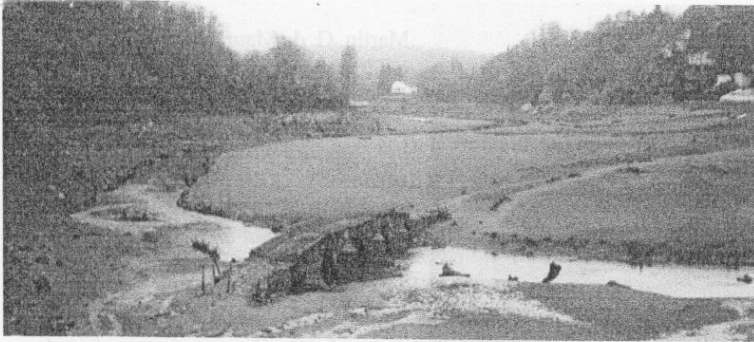
sonnait le creux. La direction indiquée traversait notamment la parcelle n° 195 appelée *Pré du Petit Cimetière*. Ce n'est pas une coïncidence. Le mot « pré » peut être compris comme une pâture mais aussi comme « près ».

← Tracé en direction du Trésor de la Vallée

La confusion des mots était courante. Ce pouvait-il aussi que le cimetière dit « Mérovingien » prenne naissance aussi loin







du bourg ? Y avait-il alors une chapelle ?

← derrière le pont, le Pré des Pièces

La prospection se poursuit bien au-delà de la rivière et aboutit enfin dans une pièce de terre située sur l'autre berge de la rivière, rive gauche. Cela n'étonna guère le père Poupin et sa famille car à chaque fois qu'on voulait

planter un pieux ou un piquet pour faire des clôtures ou des échelas, on rencontrait des difficultés. Dans cette parcelle, antérieurement, on y avait trouvé - m'a-t-on dit - quelques pièces de monnaies antiques, de l'époque gallo-romaine peut-être ! La tradition rapporte que c'est là en bordure de la rivière mais sur la rive droite, que se trouvait une voie pavée dite « romaine ». Il y a une cinquantaine d'années on y voyait encore quelques pavés posés régulièrement.

Récemment, il y a une dizaine d'années, les membres de l'A.R.P.C. [ Association de Recherche et de Prospection du Choletais ] avaient effectué des recherches dans le *Bois des Combes Noires*. Il a été trouvé plus d'une vingtaine de pièces de monnaies anciennes dont une grande quantité au même endroit et qui dataient de l'époque des guerres de religion.

Mais pour en revenir au « *Trésor de la Vallée* », comment ce curé qui n'était point de la région avait-il eu connaissance de l'existence de ce « *soi-disant* » trésor ? Est-ce la découverte des sarcophages de la *Vallée* de la dite nécropole « *Mérovingienne* », est-ce l'abondante diffusion des ouvrages des « *érudits* » du siècle dernier ? En tous cas, le bordier et sa famille se mirent à creuser là où le pendule avait désigné quelque chose. Ils ont creusé longtemps et passer beaucoup de temps pour n'ouvrir dans le sol qu'un grand trou béant de 6 mètres environ de profondeur sur plus de 2 mètres de large au carré. Mais point de trésor [ ce trou se trouve sous les eaux du lac et situé sur le bord, dans le remblai, de la route touristique ].

Pendant que j'aborde ce sujet « *d'événements* » plus ou moins fantaisistes, je voudrais signaler à mes anciens lecteurs et aux nouveaux qu'il pourrait y avoir des informations erronées parues dans mes premiers bulletins. J'avais trouvé alors mes renseignements dans les sources traditionnelles : Brochet, Fillon, Bitton, etc. . . Étant alors novice, j'ai fait l'erreur de croire en leur complète bonne foi.

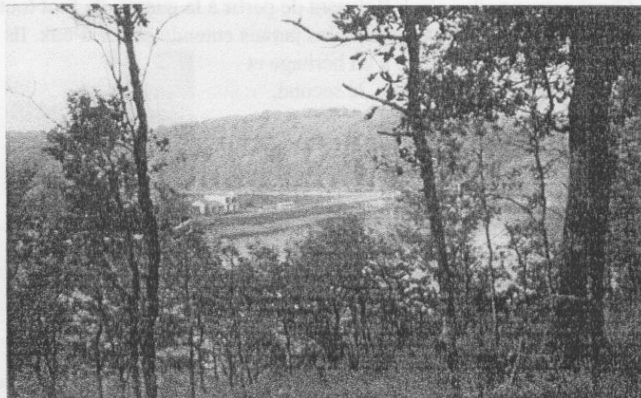
Or, aujourd'hui, les travaux de ces savants chercheurs, de ces « *inventeurs* » [ chercheurs de trésors ], de ces archéologues et étymologistes amateurs, pour tout dire de ces « *fameux érudits* » du siècle dernier, sont en partie contestés. Je crois qu'à ce jour, pour être sérieux, il faut émettre avec beaucoup de réserves de réels doutes sur ces « *fameuses informations* » ainsi que l'explique Jean-Loïc Le Quellec, éminent étymologiste moderne, dans son livre « *Noms de lieux de la Vendée* » Geste Éditions.

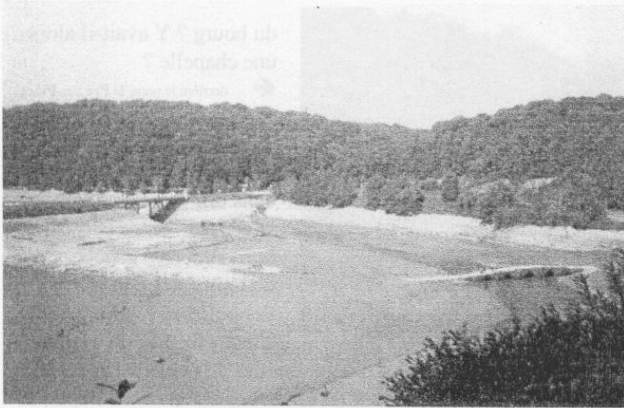
Les historiens, les archéologues et les étymologistes d'aujourd'hui, dont Mr Le Quellec, sont très sévères à l'égard de ces pionniers, de ces « *Dinosaures du Temps Passé* », tels : Mourain de Soueval, Brochet, Baudoin, Benjamin Fillon et parfois son complice O.de Rochebrune, René Valette fondateur de la « *Revue du Bas-Poitou* » qui d'ailleurs

prenait non sans prétention pour pseudonyme « *R. de Thiverçay* ». Voici encore ce que dit, sans bienveillance, Mr Le Quellec : « *On ne peut plus prendre pour argent comptant toutes les informations données par ces savants chercheurs et largement diffusées dans les savantes « Revues du Bas-Poitou » et autres, de l'époque* » !

La Vallée vue du Bois des Combes Noires →

Et « *On peut ranger au nombre des délires archéologiques nombre de travaux écrits au début du siècle* » dont ceux de Jean Robuchon, de L'abbé





Martin, G. de Maupéou [ 1959 ] ou de « l'étymologiste désinvolte Henri Bourgeois ». Tout autant que ceux du « Dr Baudoin, ce bouillant préhistorien, qui n'hésitait pas à publier des découvertes et des termes tout droit sortis de son imagination » et dont on disait « qu'il était un éternel candidat tant à la députation qu'à l'omniscience ».

← les ponts vu du Bois des Combes Noires

Le Quellec rajoute encore : « Au siècle dernier, A. Bitton cite des formes anciennes de noms qui semblent n'être

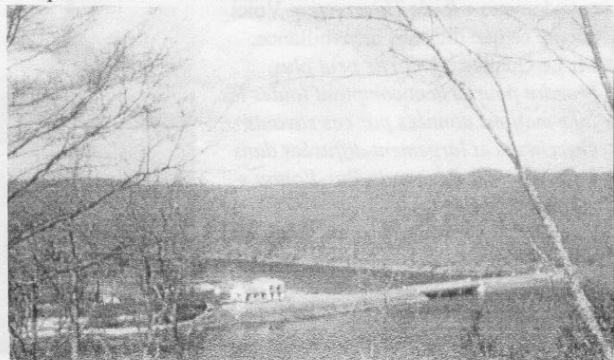
réellement attestées que dans son imagination ou dans celle de Benjamin Fillon . . . qui cite [ bien souvent ] pour toute source . . . ses archives personnelles [ et ] eu égard à la personnalité de cet auteur [ qui commit quelques faux notoires ] il est permis d'avoir un sérieux doute sur l'authenticité de certaines mentions citées par lui ». Le même « A. Bitton donne pour celtique nombre de lieux-dits à une époque où toutes les étymologies obscures se résolvait par l'évocation presque incantatoire d'hypothétiques mots gaulois » [ comme celui des « Games » ], le plus souvent au mépris de toute loi de dérivation. On peut dire que « la facilité, au détriment de la science, aura toujours des clients ». Est-ce ainsi que le nom du « Triage des Garennnes » [ situé au-dessus de la Vallée et touchant le Bois des Combes Noires ] a été escamoté pour devenir le « Triage des Garnes » ? Les étymologistes amateurs des années 1900, tels que : le Docteur Baudoin, Brochet, . . rebaptisèrent ce tènement « Garne » et y virent de suite la présence d'une tombe celtique sous forme de tumulus. Et comme le dit encore Mr Le Quellec « certaines erreurs ont la vie longue, notamment celles des interprétations des anciens celtomanes, qui se sont déjà folklorisées » ( sic ) et puis encore, on trouve des aberrations étymologiques « déjà sous la plume des érudits latinistes désireux d'élucider le sens de termes qui n'étaient plus compris » pour certains noms de lieux. Alors pour le Trésor de la Vallée ? D'où le curé tenait-il ses informations ? Les a-t-il recueilli dans les travaux alors largement diffusés de ces « dinosaures du Temps Passé ». Tout cela ne paraît bien résulter que d'un roman *ad hoc* inventé peut-être par le curé lui-même ou sorti tout droit de l'imagination de l'un de ces fameux érudits.

Et voici une histoire de revenant maintenant. Mais une histoire vraie et qui a un lien avec les Poupin. En effet, Roger Poupin achète le 5 juin 1970 [ les Poupin sont alors à Perrure ], devant M<sup>o</sup> Clory notaire à Foussais, une pièce de terre d'une contenance de 57 ares 25 centiares sise au tènement du « Grand Champ » section C n<sup>o</sup> 662 et située pas très loin de la Grande Perrure « tenant du Nord à M. Roger Poupin, acquéreur, du levant à chemin, du midi à Monsieur Aymer de la Chevallerie, du couchant à Mademoiselle Coirier Madeleine ». Cette pièce de terre est achetée à plusieurs héritiers dont notre revenant.

Retournons quelques cinquante ans en arrière. Reprenons le bulletin n<sup>o</sup> 19 qui relate la période de la guerre 14-18. On se souvient des deux « Insoumis du 4 octobre 1914 », Célestin et Pierre Émile Chéssé, petits-fils de Jean François Chéssé, maire de la commune de 1881 à 1884 [ ancêtre collatéral de Mme Rocher, née Chéssé, notre actuelle maire ]. Refusant de partir à la guerre, ils font tout bonnement partie des déserteurs et sont recherchés pour cela. On avait plus jamais entendu parler d'eux. Ils semblaient s'être volatilisés dans la nature. Et voilà que grâce à un héritage et un acte de vente d'une terre, le second, Pierre, réapparaît.

la Vallée vue du Bois des Combes Noires →

Un vieux célibataire, âgé de 57 ans, cultivateur aux Ouillères, décède en février 1968, Armand Émile Coutin. Les héritiers sont alors recherchés. Deux cousines germaines sont retrouvées : Marthe Busson, en maison de retraite à Ste Gemme-la-Plaine, Simone Courtin retraitée demeurant à Paris et un cousin germain au 5<sup>ème</sup> degré par ligne maternelle : Mr Pedro Émilio



Chessé. C'est le petit-fils de l'ancien maire de la commune, et notre revenant. Il s'était expatrié en 1914.

Monsieur Pedro Émilio Chessé, sans profession, qui a 79 ans, est né le 12 juin 1891 à Mervent. Il demeure [ donc ] Route Nationale n° 143, poste de Hierro, département du Général Alvear en Argentine. Il s'est marié dans ce pays en 1921 avec Madame Rosa Pavia. Il a été identifié par Mr Maurice Coutot, généalogiste à Paris, Boulevard St-Germain qui a également reçu sa procuration pour la vente de cette terre « indivise ». La signature de Pedro Émilio a été transmise en 1968 par Léopold Ruben Rios, notaire de la province de Mendoza et légalisée par Mr Jean Normand, Agent consulaire de France à Mendoza. Le monde est vraiment petit ! Même le patronyme Normand apparaît dans cette affaire. Tous ces actes reçus, afin de procéder à la vente de cette terre, ont faits l'objet d'une traduction établie par Mr Steward, traducteur juré, demeurant à Versailles. Peut-on pour autant en déduire que Pierre Chessé a oublié sa langue maternelle ? En tous cas, il semble n'être jamais revenu sur sa terre natale. Qui était au courant ? Ce fut sans doute un lourd secret de famille à porter ! Le silence a été bien gardé par la famille Chessé.

Revenons à notre village de la Vallée juste avant le drame que vont vivre ses habitants [ 1954-56 ] et le grave préjudice que certains vont subir. Soudain, dans ces moments-là, voilà que l'horizon s'obscurcit. On parle de la construction d'un barrage en aval au lieu-dit Saint-Luc. C'est la panique chez les propriétaires de tous ces petits hameaux de la vallée de la rivière Mère.

Pour les vieux moulins même s'ils ne sont plus depuis longtemps inactifs, c'est une deuxième mort. Tout doit être inondé. On annonce aux propriétaires des lieux qu'ils vont être expropriés et suffisamment indemnisés. Pour certains, comme « Tout à ma » de Doreau, c'est l'angoisse totale à l'idée de tout quitter. Cette terre représente des années de labeurs de plusieurs générations. Difficile aussi d'abandonner des habitudes ancestrales. Il faut tout refouler et enfermer au fond de son cœur son petit coin de vallée. C'est un monde qui s'écroule. Une autre question angoisse aussi. Et s'installer où maintenant ?

À la Vallée, le déchirement est certainement moins intense pour certains comme les héritiers Charron qui ont mis depuis longtemps des gardiens dans la grosse propriété de leurs ancêtres. Pour Roger Poupin, il a dû quitter sa maison à contre-cœur un beau jour d'août 1956. Intérêt public oblige, ainsi qu'il l'explique quelques années plus tard à la presse [ Ouest-France 4-5 octobre 1986 ]. Il a sauvé tout ce qu'il a pu et s'est installé « en haut » à la Grande Perrure où il a acheté une ferme.

Roger Poupin se souvient avec une grande nostalgie et un peu d'amertume : « La Vallée, c'était un hameau de huit habitations, deux ou trois fermes traditionnelles, la maison de l'exploitant d'une carrière de pierres et un café [ Hôtel Clochard ]. Le café était tenu par une vieille fille, Eugénie et le dimanche il y avait de l'ambiance quand les militaires de Fontenay venaient. Les habitants de la Vallée vivaient tout à la fois de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la meunerie. Mon grand-père était meunier comme beaucoup d'autres, comme ceux du Prévèreau, comme ceux des Deux-Eaux... là où la Mère [ rivière ] et la Vendée se rejoignent. À cette époque, il y avait huit moulins en activité le long des deux rivières ».

Ainsi que le relate encore l'article de presse : « L'enfant de la Vallée [ Roger Poupin ] se souvient avec émotion du vieux moulin à tan qui servait à broyer l'écorce de chêne pour les tanneries de Fontenay-le-Comte ». Roger Poupin se rappelle encore parlant du moulin des Deux-Eaux [ voir bull. n° 39 p. 702 ] : « Un jour, le moulin a brûlé, on a jamais su pourquoi, et mes grands-parents ont décidé de se mettre à la culture ». Une méchante rumeur divulguait que c'était les propriétaires eux mêmes qui y avaient mis le feu. Les assurances existaient déjà ! Pour Roger Poupin, le gosse de la Vallée, tout cela n'était que méchancetés.

Coupage de presse octobre 1986 →

La presse relate encore ses souvenirs : « Comme tous les autres gosses, Roger Poupin va à l'école communale, et à douze ans, il rejoint son frère aîné [ le journaliste a fait une erreur car c'est Roger qui est l'aîné ] pour travailler à la ferme avec leurs

Roger Poupin fait revivre l'ancienne vallée « Le dimanche, il y avait de l'ambiance au café quand les militaires venaient »

1986

Lundi prochain, à l'occasion de la fête de l'agriculture, la Vallée de la Mère sera le théâtre d'un événement. Le dimanche, il y avait de l'ambiance au café quand les militaires venaient. Roger Poupin fait revivre l'ancienne vallée.

« On faisait notre pain » Comme les autres gosses, Roger Poupin va à l'école communale, et à douze ans, il rejoint son frère aîné pour travailler à la ferme avec ses parents. Avec quelques hectares, une paire de bœufs et un cheval, les Poupin cultivaient la terre « en haut », à la Grande-Perrure, et élevaient des vaches laitières dans la prairie, en bas de la maison. Le samedi, jour de marché, ses frères allaient à Fontenay à pied, avec un panier sous chaque bras. Les sacs dans l'air, et dans l'autre le beurre fabriqué à la ferme. On faisait aussi notre pain...

À l'évacuation de ces souvenirs, Roger Poupin marque une pause. Si les travaux des champs étaient pénibles, il avait aussi son plaisir et ses soirs de veille. Au rythme des saisons, les gens de la Vallée se retrouvaient pour se donner le bain. Mais quand l'été venait, les habitants faisaient leur propre pain. Roger Poupin, l'ancien meunier.



« On faisait notre pain » Comme les autres gosses, Roger Poupin va à l'école communale, et à douze ans, il rejoint son frère aîné pour travailler à la ferme avec ses parents. Avec quelques hectares, une paire de bœufs et un cheval, les Poupin cultivaient la terre « en haut », à la Grande-Perrure, et élevaient des vaches laitières dans la prairie, en bas de la maison. Le samedi, jour de marché, ses frères allaient à Fontenay à pied, avec un panier sous chaque bras. Les sacs dans l'air, et dans l'autre le beurre fabriqué à la ferme. On faisait aussi notre pain...

« On faisait notre pain » Comme les autres gosses, Roger Poupin va à l'école communale, et à douze ans, il rejoint son frère aîné pour travailler à la ferme avec ses parents. Avec quelques hectares, une paire de bœufs et un cheval, les Poupin cultivaient la terre « en haut », à la Grande-Perrure, et élevaient des vaches laitières dans la prairie, en bas de la maison. Le samedi, jour de marché, ses frères allaient à Fontenay à pied, avec un panier sous chaque bras. Les sacs dans l'air, et dans l'autre le beurre fabriqué à la ferme. On faisait aussi notre pain...

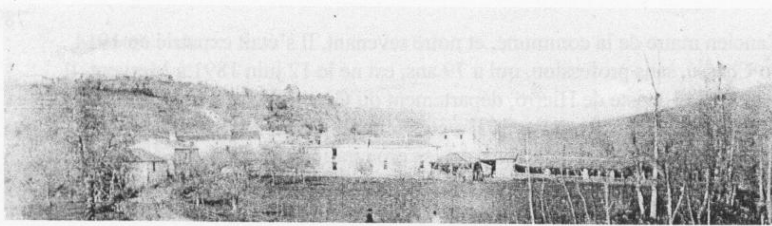
« On faisait notre pain » Comme les autres gosses, Roger Poupin va à l'école communale, et à douze ans, il rejoint son frère aîné pour travailler à la ferme avec ses parents. Avec quelques hectares, une paire de bœufs et un cheval, les Poupin cultivaient la terre « en haut », à la Grande-Perrure, et élevaient des vaches laitières dans la prairie, en bas de la maison. Le samedi, jour de marché, ses frères allaient à Fontenay à pied, avec un panier sous chaque bras. Les sacs dans l'air, et dans l'autre le beurre fabriqué à la ferme. On faisait aussi notre pain...

« On faisait notre pain » Comme les autres gosses, Roger Poupin va à l'école communale, et à douze ans, il rejoint son frère aîné pour travailler à la ferme avec ses parents. Avec quelques hectares, une paire de bœufs et un cheval, les Poupin cultivaient la terre « en haut », à la Grande-Perrure, et élevaient des vaches laitières dans la prairie, en bas de la maison. Le samedi, jour de marché, ses frères allaient à Fontenay à pied, avec un panier sous chaque bras. Les sacs dans l'air, et dans l'autre le beurre fabriqué à la ferme. On faisait aussi notre pain...



« On faisait notre pain » Comme les autres gosses, Roger Poupin va à l'école communale, et à douze ans, il rejoint son frère aîné pour travailler à la ferme avec ses parents. Avec quelques hectares, une paire de bœufs et un cheval, les Poupin cultivaient la terre « en haut », à la Grande-Perrure, et élevaient des vaches laitières dans la prairie, en bas de la maison. Le samedi, jour de marché, ses frères allaient à Fontenay à pied, avec un panier sous chaque bras. Les sacs dans l'air, et dans l'autre le beurre fabriqué à la ferme. On faisait aussi notre pain...



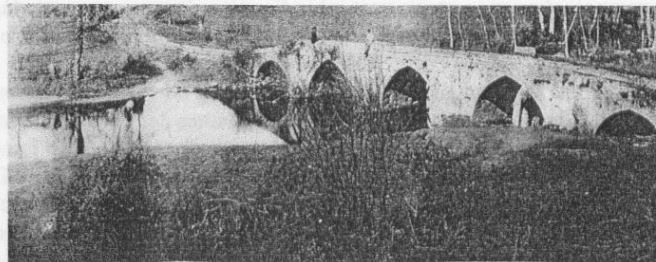


← le pont de la Vallée et le village parents. Avec quelques hectares, une paire de bœufs et un cheval, les Poupin cultivent la terre « en haut », à la Grande Perrure, et élèvent des

vaches laitières dans la prairie, en bas de la maison ». Roger Poupin précise encore : « Le samedi, jour de marché, ma mère allait à Fontenay à pied, avec un panier sous chaque bras. Les oeufs dans l'un, et dans l'autre le beurre fabriqué à la ferme. On faisait aussi notre pain . . . ». La presse continue : « À l'évocation de ces souvenirs, Roger Poupin marque une pause. Si les travaux des champs étaient pénibles, il y avait aussi les fêtes et les soirs de veillée. Au rythme des saisons, les gens de la Vallée, se retrouvaient pour « se donner la main. Mais quand l'ouvrage était fait, j'vous jure que ça chahutait ! » lance Roger Poupin, l'œil malicieux ».

le pont de la Vallée →

Et encore : « L'été, c'était les moissons suivies des battages. Il fallait aller chercher l'eau à la rivière avec des seaux pour alimenter la machine à battre à vapeur. Puis venait le temps des vendanges et celui des semailles en automne. L'hiver, les paysans allaient d'un village à

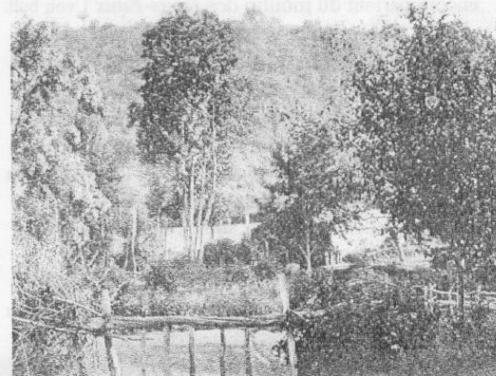


l'autre pour la veillée. C'est ainsi que Roger Poupin a connu sa femme. Ils se marièrent en 1930, l'année de l'électrification de la Vallée. Trois ans plus tard, ils prenaient la succession des parents. Leurs trois derniers enfants ont grandi ici, entre le bourg de Mervent, où ils allaient à l'école et la Grande Perrure, où on cultivait la terre. En bas, c'était la Vallée et le pont médiéval sur lequel passait [ avant l'immersion bien sûr ! ] la seule route du pays ». Et encore : « Francine, la fille qui a aujourd'hui cinquante deux ans [ en 1986 ], se souvient encore des parties de pêche avec son père. « Quand on est né sur l'eau, on est forcément pêcheur ! » renchérit Roger Poupin. « Pour l'anguille, les belles pêches, c'était à la Toussaint, quand l'eau est trouble. La nuit on tendait la « braie » [ filet ] devant la porte du moulin [ de Prévèreau ], et on faisait la veillée à l'intérieur . . . avec des grillées d'anguilles ! ».

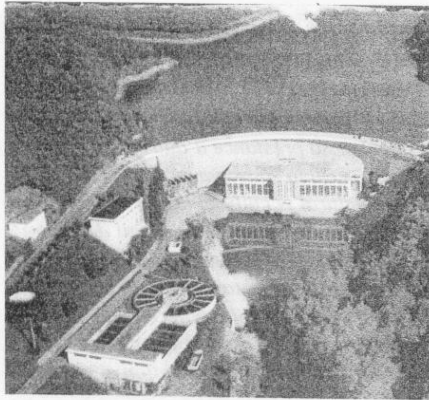
Puis encore : « Au fil des souvenirs, les bons moments reviennent. Ainsi les célèbres fêtes de cors de chasse, alors très appréciées, qui avaient lieu le jour du 15 août, dans la prairie, près du vieux pont. C'est également dans ces près, au bord de la Mère, que les Poupin ont vu les premiers campeurs. « Déjà, à cette époque c'était très touristique », se souvient Francine qui était alors adolescente. En 1956, Francine a vingt deux ans, elle s'est mariée et n'est pas restée à la Vallée, pas plus que ses frères. Ses parents y seraient probablement encore aujourd'hui . . . Exproprié et indemnisé par l'État, Roger Poupin a acheté une autre ferme, à la Grande Perrure, où il avait déjà des terres, celles d'« en haut ». En bas, il ne reste rien. Il a sauvé tout ce qu'il a pu, même cette margelle de puits qu'il a vendu à la commune de Vouvant et que l'on peut voir sur la place du village. Ce puits qu'il avait creusé lui-même. Aujourd'hui, à la Grande Perrure, Roger Poupin est raccordé au service d'eau. Signe des temps . . . » [ article de presse signé par J.Michel Gratton ].

au fond le Bois des Combes Noires →

Nous étions en 1986, trente années s'étaient écoulées depuis la construction du barrage et l'immersion du « Vieux Pont ». Même sous l'eau, le pont faisait encore parler de lui. Voici ce qu'en dit encore la presse : « Si le temps est de la partie, les promeneurs des prochains jours vont pouvoir découvrir à Mervent un spectacle hors du commun. C'est en effet dès lundi 5 à 6 h. du matin et jusqu'au mardi soir que l'ancienne vallée noyée sous les eaux depuis 1956, va renaître, à l'occasion de la visite décennale du barrage. Depuis plus d'une semaine, les badauds peuvent se promener sur







*l'ancien pont médiéval remarquablement conservé, malgré ses trente années d'immersion. De nombreux pêcheurs sont venus s'y installer, goûtant avidement de la passion dont ils seront privés du lundi 6 octobre jusqu'au 12 juin 1987, la pêche étant interdite durant tout ce temps ».*

← le barrage de Mervent à Saint-Luc

Et la presse de continuer : « La retenue du barrage, contient en pleine capacité 8300 m<sup>3</sup> d'eau, est à sa cote la plus basse, c'est-à-dire à 28 m au-dessus du niveau de la mer. Cette cote est en effet nécessaire pour alimenter l'usine de production d'eau potable. Dès aujourd'hui, cette usine fournira 40 000 m<sup>3</sup> d'eau propre à la consommation ». « Ce volume permettra de remplir les réservoirs desservant le Sud-Vendée, une partie de la Charente-Maritime et des Deux-

Sèvres. Grâce à ce remplissage maximum des réservoirs, trois jours de réserve seront constitués, soit assez pour qu'il n'y ait pas de rupture dans la desserte des consommateurs ». « **Attention circulation** - L'accès au barrage ne sera possible qu'à pied. Les axes qui y mènent, route partant du rond-point de Saint-Luc ou de la Fontaine à l'Hermite, seront interdits à la circulation automobile. Il en sera de même de la voie qui mène du Pot-Bleu à Sauvaget. Les gendarmes des brigades de Fontenay-le-Comte et de Saint-Hilaire-des-Loges feront appliquer strictement ces consignes et veilleront à ce que les techniciens de la DDA qui sont chargés d'ausculter les parements en amont, les vannes et les pertuis de l'ouvrage ne soient pas dérangés par les badauds. Les tricheurs qui profitent de l'occasion pour ramasser à la pelle le poisson prisonnier de la vase seront sous haute surveillance. Les agents de l'Office national des forêts, une brigade complète du conseil supérieur de la pêche et les gardes particuliers des sociétés de pêche veilleront à ce qu'il y ait le moins possible de braconnage. L'amicale Vendée-Mère et barrages mobilisera, dès les premières heures de la journée de lundi, une soixantaine d'adhérents pour sauver le plus de poisson possible. Ils seront en place en amont du barrage à 4 h du matin, munis de camions équipés de cuves. Des tonnes de brochets, brèmes et autres carpes seront ainsi délivrés d'une triste fin. Repêchés, ils iront rejoindre leurs homologues dans les cantonnements de la société. En conclusion, ce sont de superbes journées auxquelles nous allons assister. Avec un peu de discipline, tout devrait se passer pour le mieux afin que curiosité légitime du public et les bonnes conditions de travail de la part des techniciens s'allient pour le plus grand profit de tous ».

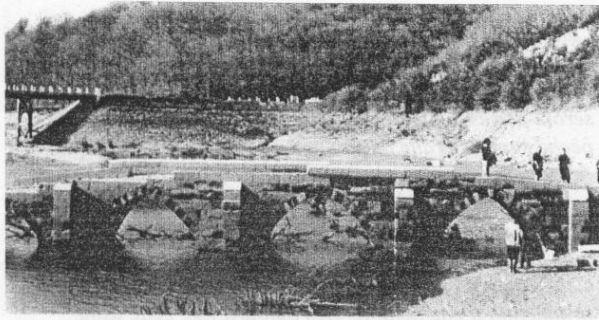
Les curieux se pressent pour voir le vieux pont. Des files de voitures s'alignent le long de la route touristique et stationnent jusqu'au carrefour de la Guière [ au-dessus du zoo ]. Il en est de même du côté du bourg. C'est un va et vient incessant de badauds qui défilent sur le pont. Des pierres du parapet gisent dans la rivière. D'ailleurs, le parapet est très détérioré ; seulement quelques pierres sont encore en place et un des avant-becs en amont est en très mauvais état, tandis que les contre-forts en aval souffrent aussi. Quelques indécis repartent avec un souvenir : une pierre du parapet [ voir bull. n° 21 ].

Ce pont qui avait résisté aux millénaires fait soudain à nouveau couler beaucoup d'encre. Ainsi en 1994, année où est effectuée une vidange exceptionnelle, les journalistes d'Ouest-France le déclarent [ 26 septembre 1994 ] : « **Monument gothique englouti en 1956 à la mise en eau du barrage. Mervent : le sort du vieux pont étudié** ». On constate que le pont millénaire est en très mauvais état. Une rumeur circule : il faudrait le sauver. Un particulier de Mervent, Mr Yves Normand, propose de se porter acquéreur du pont, et en fait la demande le 6 septembre 1994 d'une part auprès du Président du Syndicat des Eaux de la forêt de Mervent et d'autre part au maire de la commune de Mervent, Madame Babinot.

Les promeneurs sur le pont en 1986 →

Il écrit au premier : « J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de sauvetage d'un monument aujourd'hui disparu sous les eaux du barrage de Mervent : il s'agit bien sûr du vieux pont de la Vallée à Mervent. Comme je vous en ai déjà entretenu par téléphone, j'aimerais





← Les promeneurs sur le vieux pont 792  
 pouvoir concrétiser cette idée : démonter l'ouvrage lors d'une vidange du barrage, le reconstruire sur un autre site, lui redonner sa prestance d'autrefois et ainsi participer à la sauvegarde du patrimoine architectural et culturel de ma commune ; enfin cette opération permettrait de mettre définitivement au grand jour ce vieux pont si cher aux Merventais en lui épargnant une furtive réapparition décennale. Bien

évidemment, celui-ci serait réimplanté dans ses deux principaux éléments naturels, à savoir l'environnement de la rivière Mère et de la Forêt de Mervent. J'espère que ce projet retiendra toute votre attention et suis à votre disposition pour étudier éventuellement ce qui pourrait être envisagé . . . ».

Quelques jours après, Mr Normand s'adresse donc au maire : « Après en avoir fait la demande auprès de son propriétaire [ du pont ] le Syndicat des Eaux et Forêt de Mervent, je viens vous informer de mon désir et de mon intention ( si toutefois les conditions sont réunies ) de remonter sur la terre ferme le vieux pont de la Vallée. Nul n'ignore que cet ouvrage, si cher aux Merventais, ne cesse de se dégrader : au poids des années s'est ajouté celui de l'eau, pire encore, aggravé par le vandalisme et le vol de nombreux matériaux à chaque vidange du barrage principal ; son sauvetage seul serait insuffisant, il mériterait d'être complété par une sérieuse restauration. Je me laisse aller à penser et espérer que la grande majorité de la population serait plutôt favorable à un tel « déplacement » du vieux pont plutôt que de le laisser croupir au fond du lac et subir d'une façon irrémédiable l'usure du temps à l'image des châteaux de Mélusine suivant la malédiction de la fée, pour ne devenir un jour très proche qu'un monceau de pierres. Je tiens également à souligner que depuis 1955 ( c'est à dire depuis 39 ans ), date à laquelle les eaux du barrage de Saint-Luc l'ont recouvert comme un linceul, personne ni aucun organisme à ma connaissance ne s'est manifesté et n'a encore relevé ce défi d'une façon sérieuse. Une opportunité s'offre actuellement à cet édifice ; elle lui assurerait sa renaissance dans une seconde jeunesse ; il serait regrettable pour notre patrimoine, pour notre histoire et celle de Mervent de la lui refuser : - Aidez-moi à lui donner cette chance. La commune ne pourrait que s'enorgueillir d'une telle opération . . . ».

Dans la foulée, le 21 septembre 1994, Mr Normand adresse un courrier personnel à nombre de Merventais : « J'ai l'honneur, le plaisir aussi de vous annoncer que j'ai formulé la demande d'acquisition du « vieux pont de la Vallée » à Mervent, acquisition qui devrait permettre sa reconstruction et sa restauration en le déplaçant sur la terre ferme. Comme tous ceux qui connaissent ce monument de près ou de loin, comme vous certainement, j'y suis également très attaché et pour cette raison, j'ai tenu à vous en faire part personnellement. Cette entreprise, tout à fait réalisable, n'est pas une gageure. Elle mérite d'être tentée J'en suis convaincu. Je ne puis douter un seul instant de votre compréhension et espère très simplement votre appui et votre soutien . . . ». L'intention est honorable. Mais, où le pont doit-il être ré-implanté ?

C'est ce que, intentionnellement, Mr Normand oublie de signaler dans ces courriers. L'Administration et plus particulièrement le Conseil municipal de Mervent ne tient pas à laisser partir le pont sur un domaine privé et plus particulièrement celui de Pierre Brune. Ce que j'approuvais pleinement et de nombreux Merventais avec moi. Mais où mettre le pont ? La commune de Vouvant, a également manifesté le grand désir de le racheter et a déjà trouvé un emplacement. À Mervent, le site est tout trouvé pourtant !

Le superbe Pont de la Vallée en 1986 →

Au lieu-dit le Portail, il y a un îlot [ parcelle appelée la Motte du Portail ] à quelques mètres de la rive qui, elle, appartient aux Eaux et Forêts. Mais l'îlot est à un irréductible propriétaire, Mr Folliard qui y a installé illégalement un petit resto : les Paillotes et qui ne veut pas la vendre. Plusieurs procès seront engagés envers l'invincible propriétaire. Les démêlés vont durer plus d'une bonne vingtaine d'années. La mairie, si elle l'avait voulu, aurait pu se saisir de cette parcelle dite « l'île



l'îlot de la **Motte du Portail** → *des Paillottes* » comme on l'a su plus tard, puisque dans la réalité, par suite d'une erreur notarial, Mr Folliard n'en était pas propriétaire. Il possédait une parcelle certes, mais sous l'eau. Le comble, après sa mort, le Syndicat des Eaux s'est porté acquéreur de l'îlot pour 1 franc symbolique puis on a découvert qu'il était déjà le propriétaire de la dite parcelle de la *Motte du Portail*. Quelle affaire ! À quoi bon tous ces « coups d'épée dans l'eau » !



Et puis un autre problème se pose surtout. Les moyens d'effectuer ces travaux. Par le biais d'une association de sauvetage du pont, on aurait pu lancer une opération. À n'en pas douter, si un appel de la part de la Municipalité avait été fait, la main-d'œuvre de bénévoles merventais eut été fort nombreuse. Cette volonté de sauver des monuments du patrimoine français s'est vu dans nombre de communes de France qui ont sauvé ainsi ce qui leur était cher. De toutes façons, la municipalité en place a montré avec une réelle évidence, une volonté de ne rien tenter. Elle ne veut pas s'investir dans ce projet. Pourtant, il était réalisable et l'est toujours. Notre vieux pont, posé à cheval sur la rive gauche de la rivière *Mère* et, en face sur l'îlot « la *Motte du Portail* », aurait eut fière allure dans ce site que domine toujours les imposantes murailles du château que l'on devine à peine dans l'épaisseur de la végétation qui pousse sauvagement sur ces vieilles pierres. Elles aussi mériteraient qu'on les sauve [ voir ce qui reste de ces vestiges bull. n° 5 ]. Elles, au moins, heureusement encore ne subissent pas les dégâts des eaux. Notre vieux pont, lui, est abandonné à sa gangue de boue, à la force du courant de l'eau lors des crues et au vandalisme lors de son immersion. Le projet de sauvetage du pont, à ce moment-là, tombe à l'eau si je puis m'exprimer ainsi. Comment pouvait-on alors déplacer des montagnes, en l'occurrence un vieux pont qui ne « rapportera jamais un penny », car c'est bien là « le nerf de la guerre » ! Et puis, quand on est incapable d'empêcher l'ensevelissement de déchets immondes, dans une carrière située dans un cadre unique, merveilleux !! , comment peut-on entreprendre un combat d'une telle envergure. Aucun maire ne voudra se lancer dans ce projet de sauvetage du pont. Il faudrait qu'il est une courageuse et intense ouverture d'esprit sur le futur ou avoir l'âme de Jeanne d'Arc ! Ne rêvons pas trop ! Tout de même, il n'est pas trop tard ni pour le pont ni pour le château. J'invite tous les Merventais à se manifester en mairie ou à moi, afin de demander le lancement d'une association pour sauver ces deux chef-d'œuvres de notre patrimoine Merventais mais aussi à continuer d'apporter leur soutien aux engagés de l'association « *Pas de pneu dans mon eau* » qui mènent actuellement un rude travail.

← les vestiges actuels du **château de Mervent**

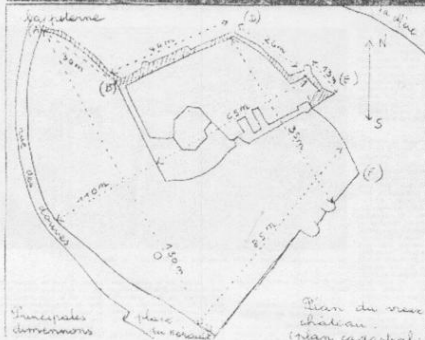
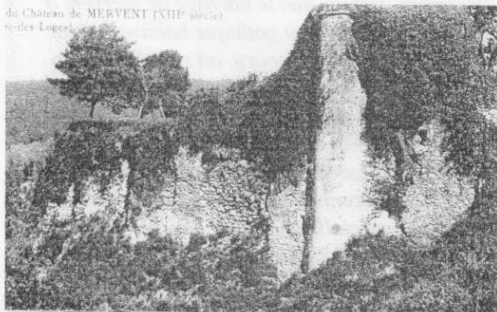
Mais, le pont fait encore parler de lui. En 1994, le 26 septembre, la presse s'y intéresse toujours [ Ouest-France ] : « *Monument gothique englouti en 1956 à la mise en eau du barrage* ».

**Mervent : le sort du vieux pont étudié.** Je cite : « *Le pont gothique de Mervent a été englouti avec l'ancienne vallée lors de la mise en eau du barrage principal sud-vendéen. Mais réapparaît à chaque visite décennale. Presque 50 ans après son immersion, les*

*responsables locaux se penchent sur son sort. Il aura fallu les travaux de mise aux normes actuelles au barrage principal de Saint-Luc (Pissotte) pour que l'état de santé du célèbre pont gothique-roman de Mervent alerte les responsables locaux. En 1956, aucune solution n'avait pu être trouvée, semble-t-il, pour éviter son engloutissement. Le vieil édifice aurait aujourd'hui le dos fragile et l'un de ses quatre contreforts biseautés [ les avant-becs ] est endommagé. Même si ce monument historique en pierre calcaire blonde, classé en 1909 et très admiré à chaque vidange du barrage, il semble résister plutôt bien au poids des siècles et de la masse d'eau !*

← partie couleur foncée, vestiges actuels du **château de Mervent**

du Château de MERVENT (XIII<sup>e</sup> siècle)  
recherches Logez.





Coupage de presse 26 septembre 1994 →

... Jean Guillemet, président du syndicat intercommunal pour l'utilisation des eaux de la forêt de Mervent-Vouvant (SIUE), et Gisèle Babinot, maire de Mervent, ont donc parallèlement écrit au service départemental de l'architecture. L'accès direct à l'ouvrage a été, cette fois, fermé au public. La remplaçante de Jacques Boissière, architecte des bâtiments de France, était à Mervent vendredi. ...

**Commentaire de Mme Roy-Parmentier, qui découvrait le monument : « C'est une visite de contact. On va essayer de faire quelque chose ». Le pont gothique fera-t-il l'objet d'une restauration ou vit-il ses dernières années sous l'eau ? « C'est une décision qui appartient aux Monuments historiques, a souligné Jean Guillemet. Nous ferons ce qu'il faudra pour qu'il ne s'abîme pas davantage. Actuellement, il y aurait peut-être des dispositions à prendre ». Des études plus poussées vont maintenant être engagées. La vallée restera découverte au moins jusqu'à la fin de l'année pendant les premiers travaux entrepris au barrage ( Ouest-France 30 août dernier ).**

**Déplacement envisagé.** Depuis la construction du barrage principal ( dit de Mervent ), le « pont de la Vallée » est sur le territoire du syndicat, explique encore Jean Guillemet, mais la commune a bien entendu une priorité. Si on envisage de le déplacer, la Mairie de Mervent peut faire des propositions ». Si des réparations « sur place » semblent difficile à imaginer, la seconde hypothèse ne manquerait pas de soulever une question de taille : quel site pour accueillir cet hôte de marque, qui mesure trente mètres ! Prochain rendez-vous à la visite décennale de 1996. Ce qui est déjà certain, c'est que les finances pèseront lourds dans le sauvetage du vieux pont ».

Monument gothique englouti en 1956 à la mise en eau du barrage

## Mervent : le sort du vieux pont étudié

Le pont gothique de Mervent a été englouti avec l'ancienne vallée lors de la mise en eau du barrage principal sud-est. Mais l'appartenance à chaque visite décennale. Près de 50 ans après son immersion, les responsables se penchent sur son sort.

Il aura fallu les travaux de mise aux normes actuelles au barrage principal de Mervent (France) pour que l'état de santé de ce pont gothique soit remis en question. Mais c'est la responsabilité de Mervent après les responsables du SIUE. En 1956, lorsque les travaux de mise en eau du barrage principal ont commencé, le pont gothique était encore debout. Le vote, adopté par le conseil municipal de Mervent, a permis de faire passer le pont gothique de la commune à la commune de Mervent-Vouvant. Mais le pont gothique n'a pas été restauré. Le vote, adopté par le conseil municipal de Mervent, a permis de faire passer le pont gothique de la commune à la commune de Mervent-Vouvant. Mais le pont gothique n'a pas été restauré.



Démolition en 1956, après la mise en eau du barrage principal de Mervent. Le pont gothique de Mervent est plus que jamais menacé.

Le pont gothique de Mervent a été englouti avec l'ancienne vallée lors de la mise en eau du barrage principal sud-est. Mais l'appartenance à chaque visite décennale. Près de 50 ans après son immersion, les responsables se penchent sur son sort.



des affaires culturelles vient de décider de le consolider avant la remise en eau, prévue le 15 décembre. Sa remise en valeur, à l'étude, sera effective en 1996. Le pont gothique de Mervent, c'est comme un serpent de mer. Le problème de son sauvetage réapparaît à chaque décennies, lorsque le barrage est vidé pour une visite de sécurité. Actuellement sorti des eaux, deux ans avant la visite décennale de 1996, pour cause de travaux au barrage, il fait l'objet d'attention toutes particulières. Les spécialistes se sont penchés au chevet de ce monument historique ( son classement date de 1908 ) et ont découvert qu'il s'abîmait très vite. Mme Roy-Parmentier, architecte des bâtiments de France du département, n'a pu que signaler les divers problèmes à la DRAC : pierres tombées et emportées dans le lit de la rivière, voûte trouée et avant-bec très détérioré. La direction régionale des affaires culturelles a demandé à Pascal Prunet, nouvel architecte en chef des monuments historiques, d'établir un diagnostic et de faire des propositions de conservations. Des travaux de consolidation vont donc être effectués d'urgence avant la remise en eau du barrage, prévue le 15 décembre ».

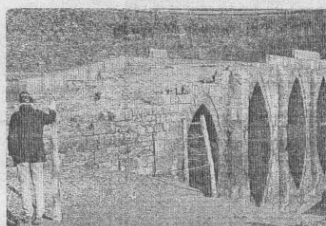
Coupage de presse année 1995 →

Et « **Emballé comme le pont neuf de Christo.** Jean Guillemet, président du syndicat des eaux de Mervent, propriétaire du pont, détaille ces travaux de

Des travaux de consolidation réalisés avant le 15 décembre

## Le pont de Mervent sauvé des eaux

Devant que le barrage de Mervent soit remis en eau, le pont gothique habituellement immergé, est d'urgence consolidé. La Direction régionale des affaires culturelles vient de décider de le consolider avant la remise en eau, prévue le 15 décembre. Sa remise en valeur, à l'étude, sera effective en 1996.



Le classement du pont comme monument historique date de 1908.

Le pont gothique de Mervent, c'est comme un serpent de mer. Le problème de son sauvetage réapparaît à chaque décennies, lorsque le barrage est vidé pour une visite de sécurité. Actuellement sorti des eaux, deux ans avant la visite décennale de 1996, pour cause de travaux au barrage, il fait l'objet d'attention toutes particulières. Les spécialistes se sont penchés au chevet de ce monument historique ( son classement date de 1908 ) et ont découvert qu'il s'abîmait très vite. Mme Roy-Parmentier, architecte des bâtiments de France du département, n'a pu que signaler les divers problèmes à la DRAC : pierres tombées et emportées dans le lit de la rivière, voûte trouée et avant-bec très détérioré.

Le pont gothique de Mervent, c'est comme un serpent de mer. Le problème de son sauvetage réapparaît à chaque décennies, lorsque le barrage est vidé pour une visite de sécurité. Actuellement sorti des eaux, deux ans avant la visite décennale de 1996, pour cause de travaux au barrage, il fait l'objet d'attention toutes particulières. Les spécialistes se sont penchés au chevet de ce monument historique ( son classement date de 1908 ) et ont découvert qu'il s'abîmait très vite. Mme Roy-Parmentier, architecte des bâtiments de France du département, n'a pu que signaler les divers problèmes à la DRAC : pierres tombées et emportées dans le lit de la rivière, voûte trouée et avant-bec très détérioré.

Le pont gothique de Mervent, c'est comme un serpent de mer. Le problème de son sauvetage réapparaît à chaque décennies, lorsque le barrage est vidé pour une visite de sécurité. Actuellement sorti des eaux, deux ans avant la visite décennale de 1996, pour cause de travaux au barrage, il fait l'objet d'attention toutes particulières. Les spécialistes se sont penchés au chevet de ce monument historique ( son classement date de 1908 ) et ont découvert qu'il s'abîmait très vite. Mme Roy-Parmentier, architecte des bâtiments de France du département, n'a pu que signaler les divers problèmes à la DRAC : pierres tombées et emportées dans le lit de la rivière, voûte trouée et avant-bec très détérioré.





← le vieux pont emballé 1995 confortement : « Les trois arches vont être soutenues par des charpentes métalliques. Les matériaux disséminés dans le lit primitif de la rivière vont être recherchés et le numérotage des pierres va être systématique ». Ceci pour permettre de les recalcr avant « d'emballer le pont d'un filet de nylon de mailles de 10 ». Les

travaux seront financés par quatre organismes : l'État, par le biais des monuments historiques à hauteur de 50% ; la Région, le Département et le Syndicat des eaux. Grâce à ce système de corset, le pont va pouvoir attendre son sauvetage définitif. Pascal Prunet est en effet chargé par la DRAC, de conduire une étude dans le courant de l'année 1995, pour une remise en valeur du pont. Celle-ci ne pourra se faire qu'à la prochaine visite décennale, prévue en milieu de l'année 1996. D'ici là, le pont aura retrouvé son élément liquide, mais cette fois-ci, bien armé pour lutter contre les outrages du temps ».

le vieux pont emballé 1995 →

Étant donné l'urgence, les ouvriers travaillèrent nuit et jour sous les feux d'éclairages puissants. Je me suis déplacé. Il faut avoir vu notre vieux pont à ce moment-là. Dans le noir de la vallée, il apparaissait comme sorti d'une vision surmaternelle. Avec l'éclairage, toutes ces arches ressortaient nettement. L'ensemble avait l'air irréel. Et voici, en 1996, la grande vidange. La presse se fait encore l'écho de l'évènement : **Mervent : on vidange dans dix jours.**

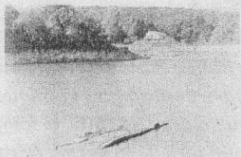


« Quatrième révision décennale pour le barrage construit en 1956. Après beaucoup d'hésitation liées à la sécheresse, le calendrier de la 4<sup>e</sup> vidange décennale du barrage de Mervent est arrêté. Elle débutera fin septembre. Il s'agit de vérifier le corps et de changer les vannes du plus gros des seize barrages de Vendée : une retenue de 8,3 millions de m<sup>3</sup>. Depuis la fin de semaine dernière, les incertitudes quant au calendrier de la vidange décennale sont levées. Elles tenaient à la sécheresse. La Direction départementale de l'Agriculture se veut rassurante : « On dispose d'un barrage de plus qu'en 1986, à la Bultière. Les besoins du Sud-Vendée et du Nord-Charente pourront être couverts par les barrages de l'Angle-Guignard et du Marillet », indique Solen Hercent, responsable de la police de l'eau. Levées, également, les craintes liées au souvenir de la dernière « grande vidange », en 1986. On avait vidé trop vite : l'eau froide, peu oxygénée et chargée de l'ammoniaque du fond de la réserve, avait tué des tonnes de poisson. Cette fois, on a procédé graduellement : les lâchers hebdomadaires, destinés à soutenir le niveau d'eau du marais en aval, sont passés de 100 000 m<sup>3</sup> en juin à 250 000 m<sup>3</sup> depuis le 15 août. On refait les vannes. Le 25 septembre, à l'issue de la réunion de Commission départementale d'hygiène, le préfet devrait donc signaler l'arrêté autorisant la vidange. On ouvrira alors les vannes, pour lancer les travaux, début octobre. Il s'agit du plus gros chantier depuis la mise en eau du barrage, en 1956 : « On dépose systématiquement les vannes qui, pour la plupart, ont 40 ans », résume M. Lanet, cadre de la DDA, qui supervise le chantier [ pour le compte du Syndicat intercommunal pour l'utilisation des eaux de la forêt de Mervent ]. « Lors des précédentes vidanges, elles avaient reçu des peintures de protection.

Quatrième révision décennale pour le barrage construit en 1956

**Mervent : on vidange dans dix jours**

Après beaucoup d'hésitations liées à la sécheresse, le calendrier de la 4<sup>e</sup> vidange décennale du barrage de Mervent est arrêté. Elle débutera fin septembre. Il s'agit de vérifier le corps et de changer les vannes du plus gros des seize barrages de Vendée : une retenue de 8,3 millions de m<sup>3</sup>.



Les lâchers d'eau se sont intensifiés en août. Depuis le début du septembre, le pont gothique englobé en 1986 attendra...

**On refait les vannes**

Le 25 septembre, à l'issue de la réunion de la Commission départementale d'hygiène, le préfet devrait donc signaler l'arrêté autorisant la vidange.

elles ne remplacent par du matériel neuf. Le volume des 11 vannes de la centrale est de 110 000 m<sup>3</sup>. Les vannes de la centrale de la SAUR sont en acier et ont une épaisseur de 100 mm. Elles sont protégées par une peinture de protection. Les vannes de la SAUR sont en acier et ont une épaisseur de 100 mm. Elles sont protégées par une peinture de protection.

Les vannes qui, pour la plupart, ont 40 ans, seront remplacées par du matériel neuf. Le volume des 11 vannes de la centrale est de 110 000 m<sup>3</sup>. Les vannes de la centrale de la SAUR sont en acier et ont une épaisseur de 100 mm. Elles sont protégées par une peinture de protection.

Les vannes qui, pour la plupart, ont 40 ans, seront remplacées par du matériel neuf. Le volume des 11 vannes de la centrale est de 110 000 m<sup>3</sup>. Les vannes de la centrale de la SAUR sont en acier et ont une épaisseur de 100 mm. Elles sont protégées par une peinture de protection.

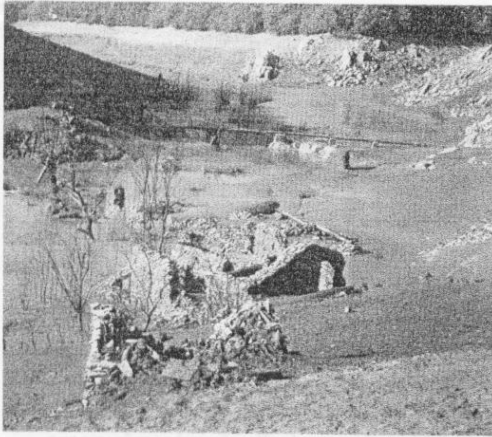
Cette fois, elles seront rénovées en usine ou remplacées par du matériel neuf ».

← Coupe de presse année 17 septembre 1996

... La révision des 17 vannes devrait durer jusqu'en novembre. Il en coûtera 2,8 à 3 millions de francs. Au minimum. Car, confie un ingénieur, « il demeure des inconnues, comme le niveau d'envasement au pied du barrage ou l'état des bétons du parement ». La remise en eau débutera, dans le meilleur cas, le 15 octobre. Pour autant, la vie ne va pas s'arrêter à Mervent. Pendant la durée des travaux, l'usine d'eau potable de la SAUR continuera de fournir 5 000 m<sup>3</sup>

O.P. de S. 96





← Vestiges du hameau de **Gourdin**

Syndicat intercommunal pour l'utilisation des eaux de la forêt de Mervent-Vouvant, se penchent sur son sort. En ce moment, des techniciens des Monuments historiques réalisent une étude préalable. Car le vieux pont a maintenant le dos fragile et l'un de ses quatre contreforts biseautés est endommagé. Des travaux d'urgence ont été réalisés en 1995, lors de la mise aux normes actuelles du barrage principal. Un blocage et un blindage des maçonneries, en pierre calcaire blonde, ont été mis en place. Emballé façon Christo, le vieil ouvrage disparaissait ( peut-être pour la dernière fois ) sous les eaux. Étude en laboratoire : « **L'analyse et la connaissance précèdent toute bonne décision** », résume Robert Jourdan, conservateur régional des

Monuments historiques à Nantes. C'est que le sort final du vieux pont, que l'on devrait connaître d'ici à la fin de l'année, est attendu avec impatience. Le pont sera-t-il restauré sur place ? Ou bien déplacé de son site d'origine ? Tout n'est pas aussi simple. « **On balaye toutes les possibilités** », poursuit Robert Jourdan. En fait, les premiers résultats montrent que le vieil édifice ( XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ) a déjà « subi ou bénéficié de plusieurs aménagements ». Le parapet pourrait même avoir été remanié à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Après quarante ans d'immersion, quel est son « **degré de souffrance** » ? Des pierres sont analysées en laboratoire. Résultat provisoire : faudra-t-il aller encore, selon la décision prise quant à sa conservation, jusqu'à un « **changement important de matériaux** », s'interroge Robert Jourdan. Dans quelles conditions techniques peut-on conserver ce pont dans son authenticité ? Et Robert Jourdan avance aussi le problème doctrinal. « **Une bonne conservation sous les eaux, avec ou sans travaux** », ne peut être envisagée qu'à long terme. Le déplacement du pont ? Le monument médiéval ( une trentaine de mètres ) ne perdrait-il pas de sa signification historique ? Le site aménagé pour l'accueillir ne pourrait être choisi au hasard. Bref, autant de questions auxquelles vont devoir répondre maintenant les Monuments historiques et le Syndicat des eaux ».

Comme on peut le voir le pont a vraiment fait l'objet de toutes les attentions néanmoins, à ce jour, il est toujours sous l'eau. Pourtant des particuliers étrangers à la commune s'y sont également intéressés ainsi, Mr André Lebée, de Mortagne-sur-Sèvres, propose le 4 octobre 1996, un plan de sauvetage : « *Pour un si joli pont, ce pont du barrage de Mervent, mérite une attention vraiment particulière. Pourquoi sans y toucher, sauf réparation, l'isoler par un mur à hauteur d'eau plus vagues de tempête, mur large avec promenade pour visite, passerelle de terre pour l'accès pas très longue, cela donnerait un plus très sérieux pour le tourisme. Pour les travaux, inutile d'aller réveiller les architectes de Fort Boyard, des jardins de Versailles, ceux du barrage de la Rance, il y a certainement pas très loin, maçonnerie et ferronnerie plus E.D.F., pour la pompe et l'éclairage de nuit pour la beauté* ». Je remercie, ce Monsieur au nom des Merventais, pour ses farfelus

extravagants et fantaisistes conseils, qui relèvent de l'aberration.

← Courrier du 4 octobre 1996

Un autre particulier, quant à lui, critique vertement le projet de sauvetage [ novembre 1996 ] et adresse à la mairie de Mervent, un **courrier anonyme**, « *pas piqué des vers* », si j'ose m'exprimer ainsi. Dans sa missive, il signale qu'il l'envoie à l'émission de T.F.1, « *Combien ça Coûte* » à Mrs Dechavanne et Jean Pierre Pernot : « *Messieurs - Par la présente je vous signale un fait de gaspillage en voie d'exécution et totalement scandaleux dans la région compte tenu du contexte actuel. Il s'agit d'un ancien pont médiéval qui a été englouti il y a 40 ans ( 1956 ) par le barrage de Mervent ( Vendée ). Des travaux ont été réalisés sur ce pont en 1995 lors de la vidange décennale 1994 sous l'égide de l'ancien maire de Mervent « Président du Syndicat intercommunal ( lequel Syndicat nous coûte très cher à la région puisque le m<sup>3</sup> d'eau est à 14 f. ) et le concours des monuments historiques. Ce pont était déclaré monument historique en 1909, alors pourquoi l'avoir englouti il y a 40 ans. il fallait y songer à*

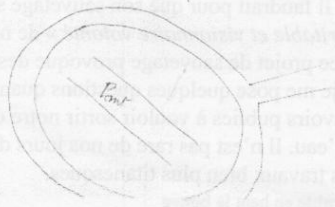
Monsieur André  
Stuonateur - Yossillation  
3 Côte de Rochard  
81290 MORTAGNE SUR SEVRE

Mortagne sur Sèvre, le 4 octobre 1996.

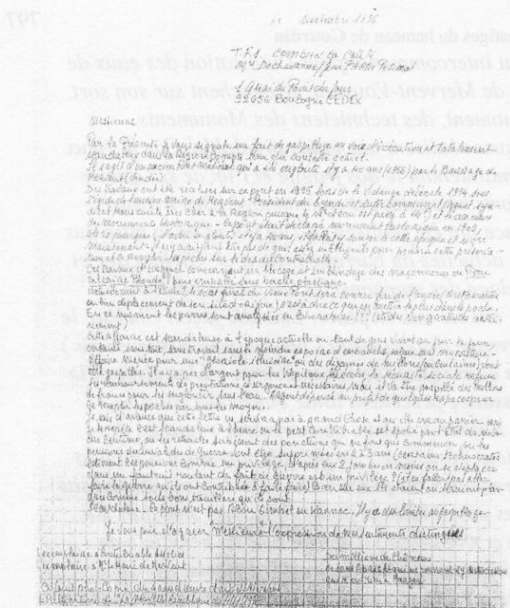
Pour un si joli petit pont, ce pont du barrage de Mervent, mérite une attention vraiment particulière.

Pourquoi sans y toucher, sauf réparation, l'isoler par un mur à hauteur d'eau plus vagues de tempête, mur large avec promenade pour visite, passerelle terre pour l'accès pas très longue, cela donnerait un plus très sérieux pour le tourisme.

Pour les travaux inutile d'aller réveiller les architectes de Fort Boyard des jardins de Versailles, ceux du barrage de la Rance, il y a certainement pas très loin, maçonnerie et ferronnerie plus E.D.F., pour la pompe et l'éclairage de nuit pour la beauté.







cette époque et non maintenant. Il n'y avait peut-être pas de gens assez intelligents pour prévoir cette préservation et ce remplir les poches sur le dos du contribuable. Ces travaux d'urgence concerne un blocage et un blindage des maçonneries en pierre calcaire blonde ? puis emballé sous bâche plastique. Actuellement à l'étude ? Le sort final du vieux pont sera connu fin de l'année ( restauration ou bien déplacement de son site d'origine ) c'est-à-dire ce qui en mettra le plus dans la poche. En ce moment les pierres sont analysées en laboratoire ??? ( études non gratuites certainement ) . . .

← Courrier anonyme de novembre 1996  
 . . . Cette affaire est scandaleuse à l'époque actuelle ou tant de gens vivent au jour le jour, certains sans toit, sans travail sans le moindre espoir d'embauche, même sans nourriture. Affaire menée pour une « gloriole illusoire » ou des dizaines de millions ( ou centaines ) vont être gaspillés. Il n'y a pas d'argent pour les hôpitaux, les écoles, la sécurité sociale refuse les remboursements de prestations d'urgence nécessaires, mais il va être gaspillé des millions de francs pour l'engloutir sous

l'eau. Argent dépensé au profit de quelques rapaces pour se remplir les poches par tous les moyens. Je sais d'avance que cette lettre ne servira pas à grand chose et qu'elle ira au panier mais je le répète c'est scandaleux à l'heure où le petit contribuable est spolié par l'État du moindre centime, où les retraites subissent des ponctions qui ne font que commencer, où les pensions des invalides de guerre vont être supprimées en 2 à 3 ans ( certains technocrates estiment les pensions comme un privilège, d'après eux, 2 jambes en moins ou se déplacer dans un fauteuil roulant du fait de guerre est un privilège ? Il ne fallait pas aller faire la guerre qu'ils ont contribué à faire, faire ). Bien sûr, eux ils étaient ou seraient planqués comme tous bons trouillards qu'ils sont ! Scandaleux, Ce pont n'est pas Abou-Simbel ou Karnac. Il y a des limites au gaspillage ». Cet acariâtre et acide « anonyme » rajoute en guise de signature : « Des millions de chômeurs, de sans abris, et qui ne pourront s'y mettre dessous, qui n'ont rien à manger », puis : « L'exemplaire à Contribuables associés - l'exemplaire à Mr le Maire de Mervent », plus « ci-joint photocopie du grand oeuvre d'art de Mervent - Publication de « La nouvelle République du 4/ 11/ 1996 ». Moi, je dis : Ouf ! Mais qui est donc cet ombrageux « misanthrope anonyme » ? Je l'invite à se faire connaître.

Même si le fond de ce courrier contient quelques vérités, on comprend à sa lecture, que ces Messieurs de la Télévision ne l'ait pas retenu pour en faire un sujet sérieux d'émission. Par contre, aujourd'hui, en 2006, les choses n'ont guère changer en ce qui concerne la situation en France : gens qui vivent au jour le jour, certains sans toit, sans travail, sans le moindre espoir d'embauche, même sans nourriture ! Et le pont est quand même toujours sous l'eau. Cet anonyme a peut-être un peu raison. Nous sommes à une époque où l'on gaspille les deniers du contribuable un peu trop facilement comme effectivement pour l'édification d'une fontaine au prix faramineux et installée sur un lieu où elle n'a pas de raison d'être, de plus !



Pourtant, notre « vieux pont », placé au bout du chemin pédestre du Portail qui est très fréquenté par de nombreux promeneurs du dimanche qui s'y baladent, aurait son utilité - si je puis dire - il serait ainsi une attraction de plus à notre bourg de Mervent qui manque vraiment d'attrait. Il faudrait pour que son sauvetage se produise, une « véritable et visionnaire volonté » de nos élus. Et même, si ce projet de sauvetage provoque des tollés. D'ailleurs, je me pose quelques questions quant à la volonté des pouvoirs publics à vouloir sortir notre cher « vieux pont » de l'eau. Il n'est pas rare de nos jours de voir accomplir des travaux bien plus titaniques.

← La vallée à l'Érable en haut le bourg



Mais la sauvegarde de notre pont ne doit certainement pas rapporter assez de « *pot-de-vin* » et de « *royalties* » suffisantes aux protagonistes et c'est la que je rejoins l'avis de cet anonyme [touché il semble par le problème de la Guerre d'Algérie, est qui est très amère sur le sujet]. Alors, on abandonne le pont à son triste sort.

← La Vallée dans les années 1970

À l'heure où j'écris ces lignes, j'ose espérer qu'un jour, il reprenne vie à l'air libre, se reflétant plus en amont à nouveau dans l'eau de la rivière, installé là-bas sur la

« *Motte du Portail* », et sous les murailles enfin restaurées du vieux château. Les promeneurs pourraient l'admirer de jour comme de nuit grâce à un éclairage artificiel. Vouloir, c'est pouvoir dit-on ! Mais, il apparaît certain que le soucis du sauvetage du pont n'est certes pas à l'ordre du jour d'une quelconque municipalité. Alors, « *Vogue la galère* » ! . . . Aujourd'hui, voguent sur les eaux calmes de la Vallée, une multitude de petits bateaux, voiliers, pédalos et surtout des barques de pêcheurs. La plage, autrefois très fréquentée, ne reçoit plus beaucoup de pique-niqueurs et les baigneurs se font rares. Tout se meurt. Le « *Lac* » a emporté la vie de la vallée, de ce hameau, là où jadis : « *L'eau de la Mère, se brisant en petites cascades et écumant autour des rochers ; Ici, reflétant le ciel découvert, là assombri par le feuillage penché, bleu par espace, brune ou blanche au milieu des rochers gris, des peupliers et des aulnes. D'un vert éclatant, cette jolie rivière, disparaît sous un pont, tournant et s'échappant par un coude inattendu* [ extrait des « *Impressions d'un pêcheur à la ligne* » L. Brochet ]. *Comment ne pas admirer aussi la vallée délicieuse que baigne la Mère jusqu'à Mervent. Des mamelons arrondis, couverts d'arbres de toutes essences et de tous les âges, s'étagent les uns au-dessus des autres dans une tonalité parfaite, le long de ses rives fleuries. Les joncs tremblent au bord de ces eaux couleur d'azur dans lesquelles, sous les feux caressants du soleil de mai, on croit voir danser des étincelles. Des ruisselets courent dans les prairies, dans les gorges ombreuses qui les bordent, brillent à travers les oseraies, les fougères, les pervenches d'où s'échappent bientôt en cascades rapides, joyeux comme les oiseaux qui s'y désaltèrent et y trempent leurs ailes en passant. Que d'harmonies dans ces feuillages, ces buissons, ces fourrés mystérieux ! Ce n'est point la linotte, la fauvette, le rossignol qui chante : c'est la mélodie elle-même, c'est quelque chose de trop doux, de trop enchanteur pour oser lui donner un nom ! Où sont les vertes prairies, les arbres verdoyants, les rives fleuries, les nénuphars qu'on effleuraient du bout des doigts, au passage, confortablement installé dans une barque plate » ?*

En cette année 2006, les Merventais sont revenus en pèlerinage aux abords du pont. Quelques badauds surpris et quelques touristes défilent pour voir le « *fameux pont* ». Beaucoup d'autres, eux, ignoraient totalement sa présence et naturellement encore plus l'existence de tous ces moulins que je me plais à faire revivre. De la vallée verdoyante d'autrefois, du village au milieu des prairies, de la rivière et des moulins, il ne reste plus que quelques cartes postales, le souvenir de ceux qui les ont vu disparaître sous les eaux, voilà cinquante ans et mes écrits nostalgiques, peut-être dits « *larmoyants* » pour certains, mais qui tentent de raviver ce cher passé. Mais, le pont n'a peut-être pas fini de faire parler de lui. N'oublions pas non plus

qu'« *un paysage avec ses monuments ruinés ou non, est un ensemble modelé par les générations, et sa double lecture, historique et géographique en restitue l'évolution au fil du temps* », ou encore « *La grandeur d'une époque se mesure à la qualité de ses ruines* », et « *Plus vous regarderez loin dans le passé plus vous verrez loin dans l'avenir* », car « *Le passé est comme une lampe placée à l'entrée de l'avenir pour dissiper une partie des ténèbres qui le couvrent* ». **Dépôt Légal** bulletin n° 43 Décembre 2006 **Maryline Raimond-Vincent** 31 Rte du Lac

